



Foro Interparlamentario de las Amé
Fórum Interparlamentar das Amé

FIPA

Parliamentary Forum of the Americas
Interparlementaire des Amériques

RAPPORT PREMIÈRE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

14 et 15 mars 2002
Mexico, Mexique

Table des matières

1. <i>Introduction</i>	2
2. <i>Séance inaugurale</i>	2
3. <i>Première séance de l'assemblée plénière</i>	2
3.1. Élection du président de l'assemblée plénière	2
3.2. Adoption du programme de travail	3
3.3. Rapport de la présidente du FIPA à l'assemblée plénière	3
3.4. Élection du nouveau président du FIPA	3
3.5. Modifications au Règlement du FIPA	3
3.6. Formation des groupes de travail	3
3.7. Autres questions	4
3.8. Le point sur le Sommet des Amériques et sur le processus de négociation de la ZLEA	4
4. <i>Séance finale de l'assemblée plénière</i>	4
4.1. Présentation du projet de Parlement virtuel des Amériques	4
4.2. Adoption de la motion visant à modifier les procédures	5
4.3. Présentation des rapports des groupes de travail	5
4.4. Élection du comité exécutif	6
4.5. Pays d'accueil de la prochaine assemblée plénière	7
5. <i>Clôture de l'assemblée plénière</i>	7
6. <i>Annexes</i>	8
Annexe 1 – Pays participants et leurs délégués	8
Annexe 2 – Discours de la séance inaugurale	12
Annexe 3 – Programme de travail	34
Annexe 4 – Motions adoptées par l'assemblée plénière	36
Annexe 5 – Lettre de l'honorable Thomas Daschle	40
Annexe 6 – Présentation de Marc Lortie	41
Annexe 7 – Motion pour modifier les procédures	50
Annexe 8 – Rapport et recommandations du groupe de travail no 1	51
Annexe 9 – Rapport et recommandations du groupe de travail no 2	54
Annexe 10 – Rapport et recommandations du groupe de travail no 3	56
Annexe 11 – Rapport et recommandations du groupe de travail no 4	59
Annexe 12 – Déclaration de la délégation du Brésil	65
Annexe 13 – Comité exécutif du FIPA	66

1. Introduction

Sur l'invitation du Congrès des États-Unis du Mexique, la première assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est tenue à Mexico (D.F.) les 14 et 15 mars 2002. Plus de 80 délégués des assemblées législatives nationales de 23 pays de l'hémisphère ont participé à cette importante manifestation dans une atmosphère de cordialité et dans un esprit de coopération. *(Voir à l'annexe 1 la liste des pays et des délégués présents.)*

Le thème central des discussions était celui de la sécurité dans le nouveau millénaire et le rôle des législateurs pour garantir le maximum de sécurité dans l'hémisphère. Trois groupes de travail ont discuté de divers aspects du thème central et un quatrième, du processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui constituera le sujet permanent des réunions du Forum.

2. Séance inaugurale

La première réunion plénière du FIPA débute le jeudi 14 mars 2002 lors d'une cérémonie spéciale qui se tient à l'hôtel Fiesta Americana Reforma, à Mexico. Y assistent des délégués de différents pays, des personnalités politiques du continent, des membres du corps diplomatique et des invités spéciaux.

Prennent successivement la parole lors de la séance inaugurale le sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, présidente par intérim du FIPA, l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères du Canada, le sénateur Diego Fernández de Cevallos, président du Sénat du Mexique; le sénateur Silvia Hernández Enríquez, présidente de l'assemblée plénière, M. Vicente Fox Quesada, président des États-Unis du Mexique, et M. César Gaviria Trujillo, secrétaire général de l'Organisation des États américains. *(Voir à l'annexe 2 le texte des discours.)*

3. Première séance de l'assemblée plénière

Après la cérémonie inaugurale, l'assemblée plénière entame ses travaux. Le sénateur Céline Hervieux-Payette, présidente par intérim du Forum, souhaite la bienvenue aux délégués et préside l'élection du président de l'assemblée.

3.1 Élection du président de l'assemblée plénière

Sur la proposition de la délégation du Guatemala, appuyée par la délégation de Sainte-Lucie, le sénateur Silvia Hernández Enríquez, du Mexique, est élu par acclamation président de la première assemblée plénière du FIPA.

3.2 Adoption du programme de travail

La présidente de l'assemblée passe en revue l'ordre du jour provisoire et les tâches des groupes de travail. Les délégués adoptent l'ordre du jour sur la proposition de la délégation du Canada. *(Voir l'ordre du jour à l'annexe 3.)*

3.3 Rapport de la présidente du FIPA à l'assemblée plénière

La présidente par intérim, le sénateur Hervieux-Payette, présente le rapport annuel des activités du FIPA, dans lequel sont résumés les travaux réalisés par le comité exécutif, et s'attache tout particulièrement au déroulement du Projet de Parlement virtuel des Amériques.

3.4 Élection du nouveau président du FIPA

L'assemblée plénière accepte la démission de l'honorable Bill Graham en tant que président du FIPA et procède à l'élection d'un nouveau président, conformément à l'alinéa 2.3g) du Règlement. Sur la proposition de la délégation de l'Argentine, appuyée par Sainte-Lucie, le Pérou, El Salvador, Haïti, le Mexique, le Belize, le Brésil et le Chili, l'assemblée plénière élit par acclamation le sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, nouvelle présidente du FIPA pour un mandat de deux ans.

3.5 Modifications au Règlement du FIPA

Les motions émanant des réunions du comité exécutif sont soumises à la considération de l'assemblée plénière. Après délibération, celle-ci adopte à l'unanimité sept motions et demande au comité exécutif de réviser le texte de la motion portant sur les modifications apportées aux procédures et de le soumettre le jour suivant. *(Voir le texte des motions à l'annexe 4.)*

3.6 Formation des groupes de travail

La présidente de l'assemblée explique la composition des groupes de travail :

Groupe de travail n° 1 - Instruments juridiques en matière de sécurité

Président : sénateur César Camacho (Mexique)

Facilitateur : Carmen Oñate (Secrétaire aux Relations extérieures du Mexique)

Rapporteur : Angela Crowdy (OEA)

Groupe de travail n° 2 - Le problème du crime organisé

Président : Louis Tull, député (Barbade)

Facilitateur : Jorge Mario Eastman (OEA)

Rapporteur : Rodrigo Silva (OEA)

Groupe de travail n° 3 - Migration et frontières

Président : Carlos Santiago Nájera, député (Guatemala)
Facilitateur : Rodolfo Tuirán (Conseil national de la population du Mexique)
Rapporteur : Estela Cárdenas (Mexique)

Groupe de travail n° 4 - Processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques

Présidente : sénateur Céline Hervieux-Payette (Canada)
Facilitateur : Thomas J. Oommen (Canada)
Rapporteur : César Parga (OEA)

3.7 Autres questions

La présidente de l'assemblée lit une lettre du chef de la majorité du Sénat des États-Unis d'Amérique, l'honorable Thomas Daschle, qui salue les participants et appuie la tenue de la première assemblée plénière du FIPA, en s'excusant de ne pouvoir y assister. *(Voir à l'annexe 5 le texte de la lettre.)*

3.8 Le point sur les questions discutées au Sommet de Amériques et sur le processus de négociation de la ZLEA

Marc Lortie, représentant personnel du premier ministre du Canada auprès du Sommet des Amériques, fait devant le plénum, à l'intention des législateurs, une présentation faisant le point sur le processus de mise en oeuvre du Sommet des Amériques et le processus de négociation de la ZLEA. Par ailleurs, M. Lortie évoque le rôle que peuvent jouer les législateurs dans le processus de mise en oeuvre des décisions du Sommet des Amériques et souligne l'importance du FIPA en tant que partie intégrante du système interaméricain et clé de voûte du processus de coopération. *(Voir à l'annexe 6 le texte intégral de son exposé.)*

4. Séance finale de l'assemblée plénière

Après les délibérations des groupes de travail, l'assemblée plénière tient sa séance finale dans l'après-midi du vendredi 15 mars 2002. Le plénum décide de modifier l'ordre du jour de la réunion et de commencer par la présentation du projet de Parlement virtuel.

4.1 Présentation du projet de Parlement virtuel des Amériques

Riff Fullan, représentant de Bellanet International, présente au plénum le projet de Parlement virtuel des Amériques. Il énonce les objectifs du projet et explique le rôle des différents intervenants chargés de l'exécution du projet. Par ailleurs, il distribue un questionnaire pour recueillir des suggestions sur le fonctionnement du système et les besoins des parlementaires en matière d'information.

4.2 Adoption de la motion visant à modifier les procédures

Conformément aux dispositions prises lors de la première séance de l'assemblée plénière, on examine une nouvelle version de la motion visant à modifier le Règlement en ce qui concerne les procédures. Le député Marcelo Stubrin, de l'Argentine, présente le document et explique sa nouvelle formulation. La proposition est appuyée par les délégations de l'Uruguay, de l'Équateur, du Pérou, du Venezuela, du Paraguay, d'El Salvador et du Canada, et est finalement adoptée à l'unanimité. (*Voir à l'annexe 7 le texte de la motion.*)

4.3 Présentation des rapports des groupes de travail

Les présidents des groupes de travail présentent à l'Assemblée plénière les rapports de leurs délibérations et les recommandations respectives.

Groupe de travail n° 1 - Instruments juridiques en matière de sécurité.

Le groupe de travail n° 1 était présidé par le sénateur César Camacho, du Mexique. À sa première séance, le groupe a discuté de la question de la sécurité. À sa deuxième séance, il a analysé les instruments juridiques internationaux existants en matière de sécurité et ceux qui sont en attente de ratification. Puis il a discuté de la menace du terrorisme ainsi que des politiques propres à résoudre ce problème.

Après délibération, le plénum adopte le rapport du groupe ainsi que ses neuf recommandations. (*Voir à l'annexe 8 le texte du rapport du groupe de travail n° 1 et ses recommandations.*)

Groupe de travail n° 2 – Le problème du crime organisé

Le groupe de travail n° 2 était présidé par Louis Tull, député de la Barbade. Le groupe a axé ses discussions sur le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Les participants ont partagé leurs expériences de la lutte contre ces fléaux et ont souligné le besoin de ratifier les conventions internationales portant sur ces questions.

Après délibération, le plénum adopte le rapport du groupe ainsi que ses onze recommandations. (*Voir à l'annexe 9 le texte du rapport du groupe de travail n° 2 et ses recommandations.*)

Groupe de travail n° 3 – Migration et frontières

Le groupe de travail n° 3 était présidé par le député Carlos Santiago Nájera, du Guatemala. Les membres ont discuté des causes générales du phénomène de la migration et de ses conséquences pour les pays d'origine et les pays de destination. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance de mettre à jour la réglementation des

mouvements migratoires dans le cadre du processus d'intégration économique dans la région. *(Voir à l'annexe 10 le texte du rapport du groupe de travail n° 2 et ses recommandations.)*

Groupe de travail n° 4 - Processus de négociation de la ZLEA

Le groupe de travail n° 4 était présidé par le sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada. Les participants ont discuté du processus d'intégration économique dans l'hémisphère et insisté sur la nécessité d'une participation active et efficace des assemblées législatives nationales dans le processus d'établissement de la ZLEA. Les discussions ont porté sur les différents chapitres du résumé du document de base des négociations de la ZLEA. Par ailleurs, les délégués ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la crise économique qui sévit en Argentine.

Pendant l'examen des recommandations, le plénum décide à l'unanimité de faire des ajouts aux recommandations relatives aux droits de propriété intellectuelle. Pour sa part, la délégation du Brésil se préoccupe de la question de l'acier dans les négociations de la ZLEA, comme l'évoque une déclaration unilatérale qui, à sa demande, a été incluse dans le rapport. *(Voir à l'annexe 12 le texte intégral de la déclaration unilatérale de la délégation du Brésil.)*

Après délibération, le plénum adopte le rapport du groupe ainsi que ses recommandations. *(Voir à l'annexe 11 le texte du rapport du groupe de travail n° 4 et ses recommandations.)*

4.4 Élection du comité exécutif

L'assemblée plénière procède à l'élection des membres du comité exécutif. Chacune des quatre sous-régions élit par consensus ses représentants au comité et les annonce au plénum. Les pays suivants sont élus au comité exécutif pour un mandat de deux (2) ans :

Amérique du Nord — Canada
Amérique centrale — Guatemala
Caraïbes — Jamaïque
Amérique du Sud — Brésil

(Voir à l'annexe 13 la composition du comité exécutif.)

4.5 Pays d'accueil de la prochaine assemblée plénière

La délégation du Panama réitère l'invitation qu'elle a lancée l'an dernier à Ottawa et propose que son pays accueille la prochaine réunion du Forum. Le plénum accepte à l'unanimité l'invitation et décide que la réunion plénière du FIPA en 2003 se tiendra au Panama.

Conformément au Règlement du FIPA (alinéa 2.3b)), le Panama, en sa qualité de pays d'accueil, aura un représentant au comité exécutif pendant un an.

5. Clôture de l'assemblée plénière

Le sénateur Hernández remercie les membres du comité exécutif de leur contribution à l'organisation de la réunion, le personnel administratif du Mexique et du Canada de leur collaboration et les délégués de leur participation. Enfin, la présidente déclare close la première assemblée plénière du FIPA.

Respectueusement soumis,

L'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette, C.P.
Présidente du FIPA

ANNEXE 1
PAYS PARTICIPANTS ET LEURS DÉLÉGUÉS

Argentine

Sénateur Juan Carlos Maqueda, président du Sénat (chef de la délégation)
Sénateur Cristina Perceval
Député Marcelo Stubrin
Député Rodolfo Terragno

Bahamas

Sénateur John Henry Bostwick, président du Sénat

Barbade

Député Louis R. Tull

Belize

Hon. Sylvia Flores, présidente de la Chambre des représentants
Députée Clara Zetina

Bolivie

Sénateur Félix Alanoca González

Brésil

Député fédéral Luiz Carlos Hauly
Député fédéral Milton Temer
Député fédéral Sergio Barros
Sénateur Roberto Freire
Député fédéral Antonio Jorge
Député fédéral José Francisco Das Neves
Député fédéral José Fogasa

Canada

Sénateur Céline Hervieux-Payette (présidente du FIPA)
Député John Godfrey (chef de la délégation)
Sénateur John Lynch-Staunton
Sénateur Lorna Milne
Député Bill Casey



FIPA
MEXICO 2002

FIPA/PA/2002/REP/f/FV

Député Pierre Paquette
Député Bernard Patry
Député Svend Robinson
Député John Williams

Cuba

Ricardo Alarcón Quezada, président de l'Assemblée nationale (chef de la délégation)
Député José Luis Toledo
Député Leonel González

Chili

Sénateur Rafael Moreno Rojas

Équateur

Député Hugo Moreno Romero

El Salvador

Députée Carmen Elena Calderón de Escalón
Député Alfonso Arístides Alvarenga
Député Ruben Orellana
Députée Blanca Flor Bonilla
Député Mauricio López Parker

États-Unis d'Amérique

(par vidéo-conférence)
Sénateur Christopher Dodd

Guatemala

Député Carlos Santiago Nájera (chef de la délégation)
Députée Elsa Leonora Cú Isem
Député Clodomiro de León
Député Ricardo Rosales Román
Député Jorge Rolando Barrientos Pellecer
Député José Alfredo Cojtí Chiroy

Haïti

Député Étienne Lionel
Député Ulrick Saint Cyr
Député Lamour Gesner
Député Joseph Kessède

Honduras

Député Virgilio Umanzor
Député Hugo Gamica

Jamaïque

Députée Dorren Chen

Mexique

Sénateur Silvia Hernández (présidente de l'assemblée plénière)
Sénateur Fernando Margáin
Sénateur Germán Sierra
Sénateur Cecilia Romero
Sénateur Jorge Lozano
Sénateur Sara Isabel Castellanos
Sénateur Lydia Madero
Sénateur Héctor Osuna
Sénateur César Camacho
Député Ildfonso Guajardo
Députée Silvia Alvarez
Député Raúl Cervantes
Député Tarcisio Navarrete
Député Enrique Herrera
Députée Olga Patricia Chozas
Député Gregorio Urias

Nicaragua

Député René Herrera Zúniga
Député Nelson Artola Escobar

Panama

Législateur José Isabel Blandón
Législateur Felipe Cano

Paraguay

Sénateur Luis Alberto Mauro

Pérou

Sénateur Judith de la Mata
Sénateur José Luis Risco

Sénateur Luis Javier González

Sainte-Lucie

Hon. Matthew Vernon Roberts (président de l'Assemblée)

Venezuela

Députée Benita Araujo (chef de la délégation)

Députée Desirée Santos

Députée Amalia Saéz

Député José Gregorio Briceño

Député Ricardo Gutiérrez

Député Elías Matta

Député Ezequiel Vivas

Observateurs spéciaux

Parlement andin

Députée Jhannet Madriz, présidente du Parlement andin

Sénateur Honorio Gálvis

Député Luis Díaz Laplace

ANNEXE 2

**Discours de l'honorable Céline Hervieux-Payette
Sénateur du Canada
Présidente du Forum interparlementaire des Amériques**

(Le discours original a été prononcé en espagnol, en anglais et en français.)

J'aimerais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le président Vicente Fox de nous honorer de sa présence, ainsi que l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères du Canada, monsieur César Gaveria de l'Organisation des États américains, ainsi que le président du Sénat Diego Fernandez de Cevallos. J'aimerais de plus remercier le sénateur Silvia Hernandez pour l'organisation de cette deuxième réunion.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier notre nouveau ministre des Affaires étrangères, l'honorable Bill Graham, au nom des membres du FIPA, pour l'excellent travail qu'il a fait au cours de l'année pour préparer cette réunion. Également, je lui transmets en votre nom, comme présidente par intérim, toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions importantes. Nous connaissons d'ores et déjà son engagement personnel, et maintenant ministériel, à soutenir la cause du FIPA auprès de ses homologues des Amériques, et je le remercie pour son soutien à l'avancement du dialogue entre parlementaires.

Je suis très heureuse d'être de nouveau parmi vous pour une deuxième réunion plénière du Forum interparlementaire des Amériques et de constater cette année encore la très grande participation des parlementaires en provenance des quatre coins des Amériques.

L'an dernier, le FIPA était officiellement constitué et adoptait ses règlements. Depuis, l'Organisation des États Américains et le Sommet des Amériques ont officiellement reconnu notre organisation comme la voix des électeurs dans les Amériques et le porte-parole le plus efficace de leurs intérêts et de leurs aspirations.

Nous avons tous des intérêts communs qui reposent sur les principes démocratiques, la primauté du droit et le respect des droits individuels. De plus, nous sommes tous ici en tant que représentants officiels de nos pays respectifs, ayant été choisis par les présidents de nos parlements.

La sécurité est le thème qui guidera les discussions de cette deuxième assemblée. Cette préoccupation, qui envahit l'arène politique depuis les terribles événements du 11 septembre dernier, mérite toute notre attention si nous voulons trouver des solutions qui



FIPA/PA/2002/REP/f/FV

protègeront nos populations et respecteront leurs droits fondamentaux.

En tant que présidente par intérim, je vous invite donc à consolider les liens qui nous unissent et à entreprendre un dialogue constructif qui nous permettra de trouver des solutions à nos problèmes communs.

En terminant, j'aimerais remercier notre pays hôte, le Mexique, pour sa chaleureuse invitation et sa brillante organisation.

**Discours de l'honorable Bill Graham
Ministre des Affaires étrangères du Canada**

(Le discours original a été prononcé en anglais et en français.)

C'est avec grande joie, mais non sans une pointe de regret, que je vous retrouve aujourd'hui. Je dis que c'est une grande joie pour moi, parce que j'ai tellement d'amis dans cette salle. Nous nous sommes rencontrés l'année dernière à Ottawa et nous avons travaillé ensemble tout au long de l'année. Et parce que nous tenons, ici à Mexico, une réunion tellement réussie et lourde de promesses pour l'ensemble de notre hémisphère. Je parle aussi de regret parce que j'avais hâte de travailler avec vous au cours de cette réunion et que je comptais présider encore un an aux travaux de cette importante organisation et m'occuper avec vous des dossiers qui ont tant d'importance pour les Amériques.

L'an dernier, j'étais très fier lorsque vous m'avez élu à la présidence du FIPA pour deux ans et j'aurais aimé pouvoir continuer à remplir cette importante fonction à vos côtés, car je suis fier aussi que le Canada ait joué un grand rôle dans la création de cette institution. Elle rapprochera nos parlements et nos peuples d'un bout à l'autre de l'hémisphère et son rôle s'élargira, j'en suis profondément convaincu, au fur et à mesure que les forces de l'intégration nous rapprocheront, du pôle nord au pôle sud.

Naturellement, vous tous ici êtes des responsables politiques et des parlementaires. Vous ne me croiriez peut-être pas si je refusais d'admettre que j'étais content lorsque le premier ministre m'a demandé d'assumer le rôle de ministre des Affaires étrangères. Hélas, cela m'a obligé à démissionner du FIPA. Néanmoins, croyez-moi, je continuerai de m'intéresser à votre travail, car il représente une importante dimension de notre politique étrangère, en particulier depuis le Sommet de Québec de l'an dernier. En fait, nous sommes tous déterminés à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer les institutions démocratiques partout dans l'hémisphère. C'est probablement là le principal objectif à avoir été annoncé au Sommet. Dans les sociétés démocratiques comme les nôtres, les parlementaires servent d'intermédiaires entre les citoyens et les gouvernements. Ils veillent à ce que les préoccupations des gens soient prises en considération, à ce que la règle de droit soit respectée et à ce que les gouvernements soient tenus de rendre des comptes. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des programmes nationaux, et leur participation est capitale pour la mise en place de politiques étrangères cohérentes et constructives. Ils sont la pierre angulaire de la démocratie représentative.

Pas plus tard que la semaine dernière, *The Economist* a fait paraître une série d'articles qui posait la question suivante : « L'Amérique latine a-t-elle perdu son chemin? ». À mon avis, notre présence ici aujourd'hui répond clairement « non ». Nulle part l'idéal démocratique a été renforcé aussi efficacement, aussi complètement et dans un délai aussi court que dans les

Amériques ces dernières années, comme en témoignent l'intégration de la disposition sur la démocratie dans la déclaration de Québec et l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine.

Le système interaméricain est fondé sur le principe selon lequel les États, bien qu'indépendants, profiteraient du resserrement et de l'officialisation des liens. Il repose sur la conviction commune que seules les démocraties présentent les conditions propices au développement de sociétés justes et équitables. Toutefois le système interaméricain continue d'évoluer. Ses nombreuses institutions, en particulier, l'OEA ont été stimulées par l'introduction du processus du Sommet des Amériques en 1994 et, depuis lors, par l'augmentation considérable de la participation aux réunions continentales au niveau ministériel dans une foule de secteurs.

Pour les participants à la présente réunion, cependant, l'adjonction la plus importante à la famille interaméricaine est certainement notre Forum. Sa création avait été envisagée dans des résolutions de l'OEA dès 1998. De fait, nous devons reconnaître que l'Organisation des États américains et son unité chargée de promouvoir la démocratie ont été le creuset du FIPA. De plus, grâce aux contributions volontaires des États membres, nous continuons de compter sur son appui technique, et j'aimerais remercier ici son secrétaire général, M. Gaviria, pour son appui à l'endroit du FIPA et du travail que nous voulons accomplir.

Néanmoins, s'il est vrai que ces débuts nous rattachent nettement au système interaméricain, n'oublions pas que le produit final, le FIPA lui-même, ne pouvait être le fruit que d'une vision claire, d'une volonté obstinée, de Silvia et de quelques autres, ainsi que des efforts soutenus des parlementaires de notre hémisphère. C'est grâce à la passion et à la détermination de beaucoup des personnes qui se trouvent dans cette salle aujourd'hui, et de quelques autres qui malheureusement n'ont pas pu se joindre à nous, que nous possédons maintenant une association réunissant les représentants de nos parlements nationaux et ayant pour objectif de contribuer au programme hémisphérique. Nous sommes les seuls à agir dans une perspective parlementaire et législative. Vous conviendrez tous avec moi, j'en suis persuadé, que cela ne peut que renforcer le système interaméricain.

Vous vous souviendrez que, lors du troisième Sommet des Amériques, les chefs d'État et les chefs de gouvernement ont adopté un plan d'action par lequel ils promettaient d'encourager la coopération et l'échange d'expériences et de pratiques parlementaires entre les assemblées législatives nationales de l'hémisphère, grâce à des véhicules bilatéraux, infrarégionaux et hémisphériques, comme le FIPA. En tant que parlementaires, nous devons reconnaître que le Sommet de Québec a établi un programme équilibré et cohérent pour les Amériques, un programme ancré dans les valeurs de la démocratie, de la prospérité économique, de la stabilité sociale et de la sécurité de l'hémisphère, un programme qui reconnaît l'interdépendance toujours croissante des États et des peuples de cet hémisphère, un

programme qui est tourné vers l'avenir, qui est souple et qui peut répondre rapidement aux situations, même extrêmes, comme celle des attentats terroristes du 11 septembre.

À titre de ministre des Affaires étrangères, je joue désormais un rôle différent dans le suivi du Sommet, mais je puis vous assurer que la mise en œuvre des initiatives du Sommet est en bonne voie dans l'hémisphère. D'ailleurs, Marc Lortie, représentant personnel du premier ministre du Canada au Sommet des Amériques, vous le confirmera dans quelques minutes. Mon nouveau point de vue, toutefois, ne fait qu'aiguiser ma perception de l'importance du rôle que les parlementaires doivent jouer pour assurer la mise en œuvre des mandats du Sommet.

Après tout, notre intention à la réunion de l'année dernière était d'élargir le dialogue amorcé entre les législateurs des Amériques, dont les dossiers sur la coopération continentale mettront en commun des pratiques exemplaires, afin de partager ensemble nos expériences et d'en apprendre les uns des autres. Vous avez donc beaucoup de pain sur la planche cette semaine, un programme chargé qui comprend, entre autres thèmes, la ZLEA, le crime organisé, l'immigration et les frontières. Votre travail sera d'autant plus important en raison des événements du 11 septembre, puisque vous aurez à mettre en place des lois propres à garantir une protection contre les menaces internes et externes ainsi qu'à gérer la circulation des personnes et des biens à nos frontières.

Notre hémisphère a bien réagi aux événements tragiques du 11 septembre. Sans attendre, nous avons accéléré les travaux du Comité interaméricain contre le terrorisme, qui a endossé et mis en branle un programme pratique axé sur la coopération et la formation. Les ministres des Affaires étrangères ont également convenu d'activer le processus d'étude de la sécurité hémisphérique, qui aboutira à une conférence spéciale sur la sécurité, en 2003. De plus, pour faciliter les mesures concertées contre le terrorisme, les ministres des Affaires étrangères ont mandaté la négociation d'une convention interaméricaine contre le terrorisme, tâche qui devrait être terminée à temps pour l'assemblée générale de l'OEA, en juin. Au nom de tous, Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour remercier le Mexique d'assumer la présidence des négociations sur la convention. Les parlementaires devront jouer un rôle vital à cet égard lorsque viendra le moment de la ratifier.

Il est évident pour nous tous, je pense, que le travail du FIPA ne fait que commencer. Il reste beaucoup à faire pour que les citoyens des Amériques profitent du processus de l'intégration hémisphérique. Le FIPA est âgé d'un an seulement. Le travail amorcé l'année dernière à Ottawa franchira une autre étape au cours de la présente rencontre, et je sais que vous rapporterez à vos parlements nationaux une perspective nouvelle sur les enjeux de l'hémisphère et que vous vous y attaquerez avec une vigueur renouvelée. Aussi reviendrons-nous à la prochaine réunion du FIPA avec des idées neuves sur la façon de relever les défis qui nous confrontent collectivement dans l'hémisphère.



FIPA/PA/2002/REP/f/FV

Je tiens à féliciter le Sénat mexicain pour l'organisation de cette rencontre. Ce sera, j'en suis sûr, un succès retentissant, étant donné la présence d'un si grand nombre de personnes dynamiques. Comme je l'ai dit au début, j'ai l'intention de demeurer personnellement engagé dans le processus. Comme l'a clairement indiqué Silvia, les responsables politiques sont certes reconnaissants pour les services passés, mais leur attention est d'abord tournée vers l'avenir. Je vous promets que, même si mes responsabilités actuelles m'obligent à en abandonner la présidence, mon cœur demeure avec le FIPA et avec ceux qui y participent, c'est-à-dire vous tous. Je peux également m'engager à ce que le Canada continue à le défendre farouchement et à y jouer un rôle actif. Je vous exhorte à défendre la coopération hémisphérique avec ardeur dans vos propres parlements. J'ai hâte de vous retrouver un jour dans vos pays respectifs et de poursuivre le dialogue que nous avons amorcé grâce à cette belle initiative que nous avons lancée ensemble.

Je vous remercie beaucoup.

**Discours de l'honorable Diego Fernández de Cevallos
Sénateur des États-Unis du Mexique
Président du Sénat de la République**

(Le discours original a été prononcé en espagnol.)

Le Sénat de la République se félicite d'accueillir cette première assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques et, pour ma part, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Les processus de mondialisation et d'intégration économique ont suscité une activité multilatérale de plus en plus intense, et il faut donc prévoir des mécanismes en plus grand nombre et de meilleure qualité pour renforcer la diplomatie parlementaire, afin de nous assurer que les bénéfices des négociations sont répartis équitablement entre les sociétés de tous nos pays.

Nous, sénateurs du Mexique, partageons le positionnement de votre délégation qui a participé à la réunion inaugurale du Forum, tenue voici un an au Canada. Pour nous, le FIPA n'est pas un forum parlementaire comme les autres. Au contraire, son apport au monde des relations parlementaires dans les Amériques est fondamental pour appuyer et prolonger les activités multilatérales, dans la mesure où il explore et analyse les thèmes et les besoins sociaux qui nous sont communs.

Il faut souligner que les questions à l'ordre du jour de ce forum sont bien proches de celles dont traite actuellement l'Organisation des États américains. Cela prouve bien que la diplomatie officielle et la diplomatie parlementaire vont de pair quand on recherche sérieusement le bien commun.

Avec la tenue de cette première assemblée, les liens entre les parlements de notre hémisphère sont renforcés. Je suis convaincu que nous nous entendrons ici sur des procédures souples pour l'échange d'information sur des questions d'intérêt fondamental et que nous adopterons des stratégies communes dans l'intérêt de tous.

La question de la sécurité, toujours présente dans l'hémisphère, a maintenant de nouvelles connotations. La paix et la stabilité mondiales ont été fortement menacées par des phénomènes comme le narcotrafic et le crime organisé, auxquels il faut ajouter une escalade terroriste sans précédent.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous devons agir judicieusement et de façon décisive pour créer des instruments juridiques homogènes qui, tout en respectant les cadres juridiques de nos pays, contribueront à éradiquer ces fléaux.

Également, dans la perspective de la sécurité de l'hémisphère et pour améliorer le développement de nos sociétés, il est indispensable de réaliser une intégration juste en matière économique.

Des accords et ententes de libre-échange sont en vigueur dans certaines régions et dans certains pays des Amériques. Depuis quelque temps, nous discutons de l'instauration de la Zone de libre-échange des Amériques, qui permettra l'intégration commerciale de notre hémisphère.

À notre avis, il est temps de lancer résolument tous les projets qui permettront à notre région de faire concurrence avec succès à ceux qui se sont déjà regroupés.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons nous mettre d'accord sur le fait qu'une véritable intégration commerciale qui respectera les identités, les cultures, les droits de la personne et les souverainetés sera une force et non pas une menace et que, sans doute, elle aidera chacun de nos pays à profiter des avantages qui découlent du développement.

Monsieur César Gaviria, vos paroles encourageront les travaux de ce forum.

Monsieur le Président Fox, votre présence à la séance inaugurale de cette première assemblée plénière du Forum confirme la volonté commune du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif de la Fédération de travailler de concert dans l'intérêt du Mexique et des Amériques.

Le Sénat de la République émet, devant vous tous, le vœu que ces travaux débouchent sur d'importants biens publics et que nous contribuions ainsi à offrir à nos peuples de meilleures conditions de vie.

Je vous remercie beaucoup.

**Discours de l'honorable Silvia Hernández Enríquez
Sénateur des États-Unis du Mexique
Présidente de la première assemblée plénière du FIPA**

(Le discours original a été prononcé en espagnol.)

Le sujet qui nous réunit en cette occasion n'est pas banal, c'est celui de la sécurité de nos pays.

La plupart des gens présument que la sécurité internationale est l'affaire du pouvoir exécutif et de ses organismes, alors qu'en réalité cette question si complexe relève de l'État, c'est-à-dire de l'État et de ses institutions, de l'État et de la société; et tout comme elle requiert la plus vaste coopération possible entre les pays, elle nécessite aussi, à l'intérieur des pays, la plus vaste coopération entre les pouvoirs publics.

Dans notre continent, de nombreux traités internationaux ont été signés par les gouvernements et attendent d'être ratifiés.

Des questions aussi cruciales que la sécurité internationale requièrent certainement que nous en finissions avec l'idée, désuète, que plus le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont loin, mieux c'est.

Les temps nouveaux et la maturité démocratique que nous avons atteinte dans l'hémisphère favorisent cette coopération entre pouvoirs, du moment que nous respectons pleinement les facultés de chacun. Si la loi est bonne, que peut-on souhaiter de mieux sinon qu'elle soit rapidement mise au service de la société?

Comment aborder, dans cette conférence, la question de la sécurité nationale?

Les gouvernements ont eu la sagesse de ne pas entraver le progrès des négociations sur ce sujet, dans la recherche d'une définition qui les satisfasse tous.

Il est très clair que le concept de sécurité nationale a de loin dépassé celui de défense nationale et que, par conséquent, il englobe des phénomènes extrêmes tels que la pauvreté, y compris des risques pour la santé quand ils mettent en péril la stabilité des institutions.

De nouvelles menaces pour la sécurité des pays font leur apparition et on pourrait les regrouper dans une expression : la criminalité internationale, qu'elle qu'en soit la forme, notamment le trafic illégal des enfants, le trafic illicite d'armes, de stupéfiants, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Notre forum tentera de bien saisir ces

phénomènes pour trouver des formules qui permettront de les combattre grâce à la législation.

Nous allons profiter de l'occasion que nous donne cette heureuse rencontre pour entreprendre une démarche novatrice. Nous allons analyser le point auquel en sont arrivées les négociations relatives à la Convention interaméricaine de lutte contre le terrorisme, de manière à pouvoir explorer les positions des gouvernements et à devenir des participants actifs capables de donner notre avis et de faire des suggestions et des recommandations. Ainsi, cette coparticipation à l'élaboration d'un traité indéniablement important pour nous tous bénéficiera désormais de la représentation des peuples autres que ceux qui sont participant nécessairement aux travaux du gouvernement. Le gouvernement et l'opposition, la majorité et les minorités, nous tentons tous de trouver une entente pour lutter contre le terrorisme. Quelle meilleure façon de rédiger un traité qui, au bout du processus, reviendra au Congrès pour ratification?

Ratifier veut dire « réaffirmer son engagement ». Passons de la parole aux actes! Nous allons aussi examiner, le plus clairement possible, grâce à l'appui de la délégation du Canada, toutes les facettes des négociations en vue du Traité de libre-échange des Amériques.

Il nous faudra du temps, nous en sommes conscients, mais si, dès à présent, nous, parlementaires, en connaissons les chapitres, les critères, le calendrier et la forme sous laquelle nous pouvons incorporer les biens et services de notre patrie au rythme qui conviendra à nos pays, nous serons certains qu'au bout des quatre ou cinq ans qu'il faudra à nos gouvernements pour achever leurs travaux, nous, législateurs, serons prêts à réaffirmer notre engagement, et la ratification sera l'achèvement du processus constitutionnel qu'auront défini nos pays.

Nos assemblées législatives ont donc un rôle actif à jouer dans les affaires internationales de nos pays et dans la défense de la sécurité nationale.

Nous allons prendre quelques minutes, ou plutôt quelques séances, pour discuter de la question de la migration. Bien des gens la considèrent comme une menace pour la sécurité nationale, quand elle implique de grandes quantités d'individus, quand elle résulte d'une crise ou d'une catastrophe; il faut tenir compte de cet aspect. Mais elle fait aussi partie d'une définition structurelle des économies.

En tant que législateurs, nous devons réexaminer et atténuer cette menace, qui est aussi une opportunité. Comment envisageons-nous la question de la migration, de notre tribune? Le Congrès ou le Parlement n'ont-ils pas leur mot à dire? Ou bien devons-nous nous contenter de prendre des mesures de sécurité aux postes-frontière? Il faut bien songer que

ces mesures qui empêchent l'entrée de mauvais éléments risquent aussi d'empêcher la libre circulation des biens.

L'an dernier, à notre première réunion, la délégation mexicaine a eu le plaisir de proposer que le FIPA crée un parlement virtuel, un parlement cybernétique qui nous permettrait de dialoguer et de discuter, peut-être même de tenir des réunions ordinaires dans le confort de nos tribunes pour pouvoir pénétrer dans ce réseau indispensable de communication entre parlementaires et, en même temps, éliminer les frais de transport et d'hébergement indispensables pour nos déplacements. Ce parlement virtuel contribuerait à la qualité de nos travaux internationaux.

À la séance plénière de la dernière journée, nous saurons où en est le projet, si les progrès sont satisfaisants et s'ils nécessitent une rétroaction. Je suis sûre que, tous ensemble, nous pourrons lui faire franchir la prochaine étape immédiate.

On dit que la politique est locale, ce qui est bien vrai. Pourtant, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions originales aux événements qui surviennent au niveau local. Nous ne devrions pas avoir peur de penser en termes d'échelle internationale. Décidons-nous résolument à moderniser notre attitude parlementaire, qui se limite aux affaires locales; il sera peut-être difficile de faire la distinction entre échelles locale, nationale et internationale.

Je suis convaincue que le FIPA, en tant que forum, réseau et mécanisme de travail, nous aidera, que nous soyons d'expression anglaise, française, portugaise ou espagnole, à parler tous le même langage et à nous bien comprendre.

Monsieur le Président, vous ne savez pas combien nous apprécions que vous soyez avec nous ici. Nous reconnaissons que cette occasion de nous réunir au Mexique est marquée par le formidable esprit de coordination qui règne entre les pouvoirs.

Le renouveau de la vie démocratique de l'hémisphère prospère ici, tout comme dans bien d'autres pays, où le gouvernement et l'opposition, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont uni leurs forces pour trouver des solutions à des problèmes que nous avons à cœur, comme la sécurité de nos familles.

Je tiens à vous remercier aussi, Monsieur César Gaviria, de l'appui que l'OEA a fourni à notre organisation émergente, et d'avoir suivi nos discussions et notre évolution.

Mes chers amis parlementaires, je vous souhaite la bienvenue au Mexique.

**Discours de l'honorable Vicente Fox Quesada
Président du Mexique**

(Le discours original a été prononcé en espagnol.)

Il y a un an le Forum interparlementaire des Amériques a été établi en vue du renforcement, par le dialogue et l'échange d'expériences, du rôle des législatures dans le développement économique et démocratique.

Aujourd'hui, alors que nous inaugurons cette première assemblée plénière, nous nous souvenons du rôle prédominant qu'ont joué les pouvoirs législatifs dans la définition des changements politiques de notre continent, et nous les reconnaissons en tant que porte-parole et interlocuteurs légitimes dans la définition des processus d'intégration internationale.

La démocratie exige, plus que jamais, une vie parlementaire dynamique et responsable.

Conscients de cela, les pays qui font partie de l'Organisation des États américains tentent d'accorder, par l'entremise de ce forum, leurs programmes, leurs procédures et leurs stratégies afin d'appuyer leurs institutions législatives.

Nous sommes convaincus que seul le partage des expériences réussies nous permettra d'adopter des positions communes pour résoudre nos problèmes, et nous le faisons au moyen de la coopération pratique qui s'exerce entre les pays du continent américain depuis le 19^e siècle.

Je fais l'éloge des efforts de cette organisation et de ce forum interparlementaire où sont accueillis, sans distinction aucune, tous les représentants des pouvoirs législatifs des pays du continent.

Je me réjouis également que nous envisagions d'établir un échange de propositions et d'idées qui nous mènera vers des solutions législatives pour le bien-être de nos sociétés.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui, d'une part, est spécial et pertinent au niveau mondial et, d'autre part, il a une application particulière à l'heure actuelle.

En effet, la réflexion sur la sécurité -- et je dirais sur les sécurités, au pluriel - dans ce nouveau millénaire et le rôle que jouent les législateurs dans la définition des instruments juridiques qui la garantissent nous permettront de faire front commun dans l'hémisphère.

Un des problèmes de sécurité qui nous atteint tous est celui du crime organisé, où l'échange

d'expériences et de solutions de rechange permettrait d'élaborer des politiques plus efficaces de lutte contre le trafic des stupéfiants, le trafic des armes, le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Une politique de cette nature doit, tout en respectant pleinement les particularités de chaque pays, se transformer en un modèle de référence multilatéral et également prendre la forme d'un accord sur nos codes juridiques communs.

La prolifération de ce type de problèmes, dont le terrorisme, nous oblige à nous pencher sur les contrôles et les mécanismes de surveillance qui doivent exister à l'intérieur de nos frontières.

Nous devons penser, par ailleurs, à des stratégies juridiques qui garantissent la liberté et la protection des droits des personnes qui franchissent nos frontières.

Un autre aspect qui est étroitement lié à ce qui précède et aux mécanismes de sécurité nécessaires dans le continent est celui de la migration. Son impact économique et social et l'augmentation des flux migratoires exigent que nous repensions les manières dont nous avons traditionnellement fait face à ce phénomène.

Et ce forum constitue précisément la tribune parfaite pour formuler des propositions qui nous permettront de trouver l'équilibre entre les actions visant à faciliter, d'une part, le mouvement des personnes et, d'autre part, les exigences de la sécurité, à l'intérieur des frontières nationales et hémisphériques, ainsi que d'offrir des opportunités réelles à ceux qui migrent précisément parce qu'ils n'ont pas d'opportunités.

L'insécurité économique naît de l'inégalité économique. Cela nous amène également à mettre au point des propositions de coopération multilatérale, lesquelles nous permettront d'en arriver à un meilleur équilibre des degrés de développement des pays qui participent à ce forum. En même temps, l'obligation de hausser les niveaux de vie de nos pays.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe de poursuivre le processus d'intégration de l'Accord de libre-échange des Amériques, processus déjà en cours, et d'impliquer nos représentants législatifs dans le processus des négociations.

C'est seulement de cette manière que nous pourrons garantir un échange transparent basé sur des règles claires, stables et obligatoires à l'avantage de tous.

Mesdames et Messieurs,

Nous qui sommes chargés des tâches d'exécution et de représentation, qui nous ont été conférées par l'ensemble des citoyens, savons que les processus d'établissement des lois et

d'observance stricte de ces lois sont fondamentaux pour la stabilité et un bon gouvernement.

Nous savons également que, dans une dynamique mondiale caractérisée par la convergence d'intérêts et la recherche de canaux permanents et innovateurs de communication, les initiatives comme celle qui nous réunit aujourd'hui sont indispensables pour faire entendre nos voix dans les débats internationaux.

Le caractère hémisphérique de ce réseau parlementaire encourage le dialogue sur des questions législatives de la plus haute importance. Ses travaux complètent les efforts que d'autres organismes parlementaires mènent dans leurs pays respectifs en faveur d'une activité législative plus efficace et plus efficiente.

Je vous souhaite la bienvenue à Mexico et dans notre pays, ainsi qu'à ce nouveau pilier du renforcement de la démocratie sur le continent qu'est le Forum. Les réseaux professionnels qui se sont formés depuis la première réunion du FIPA apportent de la vigueur à la fonction législative dans nos régimes politiques respectifs.

Je vous souhaite de continuer d'être le reflet fidèle des liens d'amitié, de solidarité, de fraternité et de confiance en l'avenir qui unissent nos peuples. Sur ces paroles, et en vous souhaitant beaucoup de succès dans vos séances, je déclare officiellement cette assemblée ouverte. Si vous le permettez, je vous demanderais de vous lever pour que nous procédions à l'inauguration officielle.

Aujourd'hui, 14 mars 2002, j'ai le grand honneur de déclarer officiellement ouverte la première assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques.

Je vous souhaite le plus grand des succès et vous remercie d'être venus ici à Mexico.

**Allocution de M. César Gaviria Trujillo
Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA)**

(Le discours original a été prononcé en espagnol.)

Je voudrais tout d'abord remercier le Congrès et le peuple mexicains pour leur hospitalité habituelle, qu'ils ont démontrée une fois de plus par leur accueil généreux à cette rencontre de parlementaires et de représentants élus de nos peuples qui sont venus des plus lointaines contrées des Amériques. Nous sommes tous liés par les mêmes idéaux et les mêmes valeurs, qui font de nous des frères et qui assurent le maintien des principes démocratiques dans toute l'Amérique.

On observe avec espoir et admiration dans le continent tout entier les transformations démocratiques qui s'opèrent actuellement au Mexique, en raison de leur caractère essentiellement pacifique, de leur valeur de modèle d'évolution au sein de l'État de droit, et du fait qu'elles incarnent des valeurs démocratiques qui ont été obtenues par le débat et la controverse et non par l'imposition des idées de certains au détriment des autres. Le Mexique a été le champion des luttes en faveur de la justice sociale et, aujourd'hui, ce pays porte la bannière de l'espoir de ses millions de citoyens de vivre dans un État protecteur des libertés civiles. Je remercie également le Sénat du Mexique et M. Diego Fernández de Cevallos pour leur accueil enthousiaste et pour la merveilleuse organisation de cette grande réunion américaine.

Au nom de tous ceux qui ont suivi le déroulement de cette initiative louable de réunir les parlementaires du continent et qui y ont participé, j'exprime ma reconnaissance au leadership indiscutable du président sortant du FIPA, M. Bill Graham, qui a lutté avec ardeur et de manière infatigable pour que cette idée acquière la force qui nous a permis de nous réunir, effectivement, aujourd'hui. Je suis certain que, dans le cadre de ses nouvelles fonctions comme ministre des Affaires étrangères du Canada, il continuera d'impulser le renforcement de cette importante tribune continentale. Je remercie aussi particulièrement la présidente par intérim et membre du Sénat, Mme Céline Hervieux-Payette.

Le thème central proposé pour cette réunion comporte deux volets dont je voudrais faire ressortir l'importance particulière. Le premier est la réunion de représentants populaires venus de toutes les pays des Amériques pour discuter d'une question qui, il y a quelques années encore, était réservée à nos cadres militaires. Ceci revêt pour moi une importance considérable pour la démocratie, et il n'est rien de plus représentatif de nos victoires sur le plan institutionnel que de voir des civils, dont la hiérarchie et l'ancienneté sont mesurées par l'appui populaire, réunis pour exprimer leur vision du chemin que nous devons suivre en matière de sécurité continentale.

Le second volet que j'aimerais souligner est la pertinence du thème choisi pour la réunion. Les actes terroristes atroces du 11 septembre dont ont été victimes des citoyens d'une grande majorité de nos pays, dans toute leur barbarie et leur cruauté, ont confirmé l'importance des questions de sécurité dans nos actions quotidiennes ainsi que l'interdépendance des questions de démocratie, de paix et de sécurité dans nos préoccupations futures.

Ces actes terroristes constituent le plus grand défi à notre civilisation, à nos valeurs, aux droits de la personne et aux libertés civiles, aux principes de tolérance et de pluralisme que nous respectons tous. Ces actes ont aussi créé une situation de grand danger pour notre sécurité collective depuis la création des institutions interaméricaines il y a un peu plus d'un demi-siècle. Ces actes représentent la plus grave violation des droits des citoyens du continent américain tout entier.

Les terroristes et leurs complices se trompent s'ils pensent que nous nous soumettrons à leur barbarie, qu'ils vont nous intimider avec leur terreur. Quelques minutes après les attentats, il était déjà clair que les citoyens des Amériques étaient entièrement solidaires du peuple et du gouvernement des États-Unis et que tous ressentaient la douleur des familles des victimes. Il était clair que nous agirions dans la solidarité, l'unité et l'efficacité, que nous travaillerions sur tous les fronts, diplomatique, économique, financier, policier ou militaire, que nous lutterions contre le terrorisme sans concession, et que nous ne permettrions pas que les libertés civiles dont nous jouissons dans le continent soient utilisées pour détruire nos droits.

Ces six derniers mois, les débats émergents sont le produit de la conciliation ardue entre les mesures de nature exceptionnelle qu'une telle lutte exige et le respect des droits des citoyens, qui constituent le fondement de la démocratie. Et, malgré la nature exceptionnelle des mesures qu'exige la lutte contre le terrorisme, nombreuses sont nos actions, dans le système interaméricain, qui doivent servir à renforcer et non restreindre les valeurs menacées. Il faut renforcer l'État de droit, le respect du pluralisme, l'action collective.

Au sein de l'OEA, en raison de nombreux facteurs, nous avons réussi à progresser plus que toute autre organisation multilatérale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Le premier facteur repose sur le fait que la lutte contre le terrorisme n'était pas une question étrangère à l'Organisation avant le 11 septembre. En effet, déjà en 1971, nous avons adopté une convention sur ce thème, quoiqu'il faille reconnaître sa portée extrêmement limitée. De plus, deux conférences spécialisées ont eu lieu récemment dans le cadre de l'OEA, d'abord à Lima en 1996, puis à Mar del Plata en 1998, qui ont condamné énergiquement tous les actes et méthodes terroristes, sans exception, quel que soit le lieu où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs, les modalités et les motifs allégués. En

outre, le cadre institutionnel nécessaire a été créé pour relever les défis terroristes avec rapidité et efficacité.

Enfin, nous avons réagi simultanément sur trois fronts : politique, juridique et opérationnel. Cette réaction nous a permis de nous substituer à l'immobilisme parfois associé aux décisions multilatérales. Permettez-moi donc d'expliquer les trois niveaux d'action auxquels l'OEA travaille actuellement.

Au niveau politique, l'unité des États du continent en matière de lutte contre le terrorisme s'est manifestée à peine quelques minutes après la perpétration des actes terroristes du 11 septembre, quand les 34 ministres des Relations extérieures du continent américain, réunis à Lima pour adopter la Charte démocratique interaméricaine, ont condamné ces actes infâmes et ont rejeté pleinement le ciblage de personnes innocentes dans le but de promouvoir des objectifs idéologiques. Tous les États des Amériques se sont engagés à traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires des actes terroristes ainsi que ceux qui leur apporteraient leur soutien et leur financement. Les ministres ont également établi clairement que nous défendrions par tous les moyens légaux et démocratiques notre droit de vivre dans la paix et la démocratie.

Quelques jours à peine après cette tragédie, les ministres des Relations extérieures des Amériques, dans le cadre de la réunion consultative et du Traité interaméricain d'assistance réciproque, ont exprimé avec vigueur que ces attaques terroristes étaient une atteinte à tous les États américains, et ont décidé d'entreprendre des actions collectives pour consolider et raffermir la coopération continentale afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme. Les ministres ont également déclaré que les décisions visant à lutter contre le terrorisme devraient être prises dans le plein respect des ordres juridiques nationaux, des droits de la personne et des institutions démocratiques. Ils ont également appelé tous les États à promouvoir la tolérance des idées d'autrui et l'harmonie sociale, dans la reconnaissance de la diversité raciale, culturelle, ethnique et religieuse dans les Amériques.

Cette volonté politique s'est traduite par le renforcement du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), en application des décisions adoptées par les ministres. Cet organe est déjà doté d'un plan d'action approuvé qui prévoit un grand nombre d'activités de coopération visant à démanteler les réseaux de financement des terroristes, à empêcher tout appui logistique à ces réseaux, à éliminer leurs repaires, à faire progresser l'analyse et la collecte de renseignements, à empêcher la fabrication de faux papiers, à renforcer les postes-frontière, à intensifier l'entraide judiciaire, à consolider la coopération juridique et judiciaire, et à assouplir les procédures d'extradition.

Le CICTE est à l'heure actuelle un puissant outil de coopération pour les responsables des politiques nationales sur les forces de l'ordre, les renseignements et les investigations. Il

dispose déjà d'un vaste réseau de collecte et de transmission de données et a mis sur pied un solide programme d'assistance technique aux pays dotés d'infrastructures internationales faibles, programme qui met l'accent sur la formation et le perfectionnement. Les activités du CICTE prendront appui sur les progrès considérables réalisés dans le cadre de la CICAD, notre organisme continental d'évaluation des politiques anti-drogues, pour enrayer le blanchiment d'argent et le financement des cartels de narcotrafiquants.

Dernièrement le CICTE a mis un accent particulier sur les contrôles frontaliers et douaniers et sur l'importance de faciliter la circulation d'information concernant les individus suspects pour prévenir leur transit et les arrêter.

Dans ce contexte, il apparaît urgent que tous les gouvernements signent et que les parlements approuvent la Convention américaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ainsi que la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale. Il est également impératif que tous les États ratifient la Convention des Nations Unies contre la délinquance transnationale.

Il est apparu nécessaire aussi de poursuivre la surveillance financière des groupes terroristes grâce à des mécanismes obligatoires par lesquels les institutions établissent des rapports conformément aux dispositions des instruments internationaux en la matière. Tous les pays doivent créer des unités de collecte de renseignements financiers qui leur permettront d'avoir un accès illimité à toute information liée au financement des activités terroristes.

Enfin, au niveau juridique, l'OEA travaille à l'élaboration d'une Convention interaméricaine contre le terrorisme qui nous permettra, avant toute autre chose, de renforcer la coopération dans ce domaine. En outre, à la réunion qui a pris fin hier à Trinité-et-Tobago, les ministres de la Justice des Amériques ont travaillé d'arrache-pied pour trouver des formules qui leur permettront d'élargir et d'intensifier la coopération juridique et judiciaire contre le terrorisme et toutes les formes de criminalité transnationale, qui souvent sont associées et complémentaires puisqu'elles ne connaissent pas de frontières. Ces délinquants veulent tirer avantage de nos libertés, de nos systèmes politiques, de notre État de droit et, il faut l'avouer, de nos limites ou lacunes institutionnelles.

Tous ces travaux et toutes ces informations serviront aussi à la grande Conférence interaméricaine sur la sécurité, que les gouvernements ont décidé de tenir en 2004 et qui constituera la première réunion de ce type depuis l'approbation du TIAR il y a plus de cinquante ans.

Les parlements auront donc plusieurs tâches à accomplir, notamment l'examen des

24 traités interaméricains en matière de coopération juridique et judiciaire, qui traitent de questions comme l'extradition, l'entraide en matière pénale, les lettres rogatoires, la réception des preuves à l'étranger, l'accomplissement de mesures conservatoires ou l'efficacité extraterritoriale des sentences. Les parlements, de concert avec les gouvernements, devront distinguer les traités qui, parmi ceux qui n'ont pas été ratifiés, méritent de l'être afin de parvenir à une coopération qui soit à la hauteur de la complexité de la conjoncture.

Il est certain que, dans ce contexte, les parlementaires examineront les conditions qui ont compromis ou empêché l'exécution de ces instruments ainsi que leur application concrète. Ils devront également examiner l'efficacité de ces instruments et définir les traités qui méritent une révision ainsi que la nature et l'envergure de cette révision.

Les parlementaires devront aussi simplifier les procédures et les critères d'extradition des délinquants transnationaux, les normes visant à assurer la saisie des avoirs provenant des actes criminels et d'autres actions d'entraide juridique. Nous tous, gouvernements, parlementaires, membres du pouvoir judiciaire et des institutions multilatérales, devons progresser dans l'élaboration d'une stratégie collective qui assure l'empire de la loi, empêche l'impunité et fasse peser tout le poids de la loi sur les délinquants transnationaux.

En outre, à l'égard de la convention en cours de négociation au sein de l'OEA, il importe de signaler que vous, parlementaires, aurez le dernier mot dans certains cas.

D'abord, ne nous attardons pas aux définitions, tâche éminemment complexe. C'est le rôle des nombreuses conventions des Nations Unies qui sont parvenues à qualifier le type d'actes reconnus par la communauté internationale comme actes terroristes. Pour l'heure, nous devons créer un puissant instrument de coopération qui nous aide particulièrement dans le domaine de la surveillance financière des ressources allouées aux activités terroristes et garantir un contrôle frontalier adéquat. C'est là le noyau des activités actuellement menées tant aux Nations Unies qu'au sein de l'OEA.

En deuxième lieu, assurons-nous que les gouvernements mettent en œuvre une véritable stratégie menant à des politiques efficaces qui éviteront de nouveaux actes terroristes. C'est grâce à vos questions et à vos remarques que vous allez mettre à l'épreuve les qualités des nouvelles politiques et, en fait, garantir l'effectivité d'instruments comme les conventions adoptées dans le cadre de l'OEA, notamment dans le domaine de la transparence de l'acquisition des armes ou de la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu.

En troisième lieu, il vous faudra établir l'équilibre nécessaire entre les mesures exceptionnelles que réclame la lutte contre le terrorisme et la protection des droits des personnes, conformément aux conventions des Nations Unies, à la Convention américaine

et, de ce fait, aux normes constitutionnelles de vos pays.

En quatrième lieu, il vous faudra exercer un contrôle politique et financier des actions gouvernementales tant sur le plan juridique qu'opérationnel, et ce, en évitant que ce contrôle n'entrave le caractère secret et la célérité des actions contre le terrorisme qui sont nécessaires pour garantir leur efficacité. Il est absolument nécessaire que les parlements participent à l'élaboration de cette grande stratégie pour l'obtention de mécanismes efficaces de contrôle financier, douanier et pour la ratification des conventions des Nations Unies et de l'OEA, indispensables dans une telle entreprise collective.

À ce stade de notre raisonnement, il conviendrait aussi de nous demander si la lutte contre le terrorisme, par sa nature exceptionnelle, n'a pas déformé notre vision d'un nouveau modèle éventuel de sécurité continentale. Selon moi, la réponse à cette question est que, tout occupés que nous sommes aux tâches fondamentales que nous a imposées la lutte contre le terrorisme, il nous reste encore un grand espace pour avancer dans notre quête des éléments nécessaires à la sécurité continentale.

De plus, je suis persuadé que nos États seraient entièrement disposés à adopter une optique préventive de la sécurité. Nous devons tout d'abord renforcer les recommandations des deux Conférences régionales sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité de Santiago du Chili et de San Salvador, qui proposent essentiellement de soumettre la sécurité continentale à la confiance mutuelle, à la communication entre les forces armées, aux principes de confiance réciproque, à la réglementation de la juridiction militaire, à la collaboration harmonieuse, à la transparence dans les politiques de défense et de sécurité, ainsi qu'à la prévisibilité des actions de toutes les parties.

Cependant, au-delà de l'application de ces recommandations qui, sans aucun doute, ont contribué à apaiser les tensions et facilité le règlement définitif de certains conflits, nous sommes aujourd'hui face à la nécessité d'offrir un modèle de sécurité fondé sur des valeurs que nous partageons tous et qui sont consacrées dans la Charte de l'OEA, à savoir, le respect des normes de droit international, le principe de non-intervention, l'égalité juridique de tous les États, l'autodétermination, le règlement pacifique des différends.

Ce modèle de sécurité doit être conforme à la défense des conventions américaines relatives aux droits de l'homme et de tous les instruments qui sont nés depuis près d'un siècle et demi, après la création du droit interaméricain, ainsi que des déclarations des Sommets continentaux des chefs d'État et des chefs de gouvernement et, aujourd'hui, de vos déclarations qui, nous l'espérons tous, consolideront le système interaméricain.

Je pense que nous avons compris combien notre sécurité collective est tributaire d'un effort considérable de coopération à tous les niveaux : politique, commercial, social, culturel et

militaire. Le concept de sécurité devrait reposer sur la reconnaissance des liens étroits entre la sécurité, le développement et la consolidation de la démocratie ainsi que sur les liens historiques entre la paix et la démocratie.

La sécurité du continent est indissolublement liée au renforcement de la démocratie dans le continent. Dans ce sens, il est nécessaire d'affirmer qu'aujourd'hui, la démocratie dépasse la conception minimaliste fondée sur la tenue d'élections libres, justes, transparentes et sur le respect des droits de la personne. La démocratie, c'est aussi l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs publics, la transparence dans l'administration publique, la participation des citoyens et la reddition des comptes, le renforcement des administrations locales et des partis politiques, l'accès à l'information, la liberté de presse et la liberté d'expression.

En deuxième lieu, la démocratie équivaut aussi au bon fonctionnement de l'État. Les citoyens perçoivent les lacunes des institutions publiques qui remplissent des fonctions de supervision, de réglementation et de contrôle ou de celles qui fournissent des services publics de base comme des fautes attribuables au système démocratique. Les institutions démocratiques ont considérablement souffert, surtout en Amérique latine, d'un État inefficace, affaibli par la crise de la dette et asphyxié par ses limites fiscales.

Nous devons aussi tenir compte du fait que les fonctions économiques sont aujourd'hui liées davantage aux questions de démocratie. En effet, des considérations comme la paix sociale, la stabilité politique, le respect de l'État de droit ou la sécurité dans les normes sont aussi importantes pour la croissance que l'épargne ou l'investissement.

En troisième lieu, la mondialisation a créé une conscience planétaire dans la quête de la justice sociale et la défense de la démocratie et des droits de tous les citoyens. Récemment encore, nos pays avaient le choix entre un régime politique de fonctionnement médiocre et un régime autoritaire qui, en tout état de cause, était encore pire. Cependant, avec la mondialisation politique, cela n'est plus possible. Grâce au développement des médias, à la mondialisation de l'information et à l'accès au réseau Internet, les problèmes de fraude électorale, d'abus de pouvoir, de discrimination contre les femmes ou les autochtones, ou de violation des droits de la personne, où qu'ils existent sur la planète, nous mobilisent tous.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

C'est de vous que dépend la place de chef de file des Amériques dans la lutte contre le terrorisme, essentielle pour la sécurité continentale. Notre système démocratique dépend aussi de vous pour remplir pleinement ses obligations envers tous les citoyens des Amériques. Et, comme nous nous sommes engagés dans la plus ambitieuse entreprise d'intégration de notre histoire, nous sommes également engagés aujourd'hui à défendre le droit de nos peuples à vivre dans la démocratie et à éliminer la misère de la face des



FIPA/PA/2002/REP/f/FV

Amériques ou pour faire de l'éducation le plus puissant outil contre l'inégalité. Nous nous unissons avec énergie, foi et détermination pour défendre notre sécurité, notre liberté, notre droit et celui de nos enfants à vivre dans le plein exercice de nos droits, notre droit à vivre en paix.

Je vous remercie beaucoup.

Annexe 3

Programme de travail de l'assemblée plénière du FIPA

« La sécurité dans le nouveau millénaire : Ce que peuvent faire les législateurs pour accroître la sécurité dans notre hémisphère »

Date : Du 13 au 16 mars 2002
Endroit : Mexico
Lieu de rencontre : Hôtel Fiesta Americana Reforma
Av. Paseo de la Reforma No. 80

Mercredi 13 mars 2002

Arrivée des participants

10 h – 18 h Inscription des participants et distribution des documents
19 h – 20 h Cocktail de bienvenue, salle Stelaris, 25^e étage
20 h – 21 h 30 Dîner - réunion du comité exécutif - salle Quintana Roo

Jeudi 14 mars 2002

9 h – 10 h Inscription des participants et distribution des documents

10 h – 10 h 50 Séance inaugurale, salle Mexico II

1. Sénateur Céline Hervieux-Payette, présidente intérimaire du FIPA
2. Honorable Bill Graham, député, ministre des Affaires étrangères du Canada et ancien président du FIPA
3. Sénateur Diego Fernández de Cevallos, président du Sénat du Mexique
4. Sénateur Silvia Hernández, présidente de l'assemblée
5. Vicente Fox Quesada, président du Mexique

11 h – 11 h 30 Exposé

César Gaviria, secrétaire général de l'OEA

- 11 h 30 – 13 h Séance plénière
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Rapport du président de la séance plénière, sénateur Céline Hervieux-Payette
 3. Élection du président du FIPA
 4. Modifications au Règlement
 5. Formation des groupes de travail
 6. Le point sur le Sommet des Amériques et la ZLEA, par Marc Lortie, représentant personnel du premier ministre du Canada au Sommet des Amériques
- 13 h – 14 h 30 Séances des groupes de travail
- 14 h 30 – 16 h Déjeuner offert par le président du conseil de direction du Sénat mexicain
- 16 h 30 – 18 h Séances des groupes de travail

Vendredi 15 mars 2002

- 9 h – midi Séances des groupes de travail
- Midi – 13 h 30 Recommandations et rapports des groupes de travail
- 13 h 30 – 14 h 30 Conférence de presse sur les progrès accomplis à la première assemblée plénière du FIPA
- 14 h 30 – 16 h Déjeuner offert par le conseil de direction de la Chambre des députés
- 16 h 30 – 19 h Séance plénière
1. Présentation des rapports des groupes de travail
 2. Élection du comité exécutif
 3. Choix de l'endroit de la prochaine assemblée plénière
 4. Autres questions (FIPA)
 5. Cérémonie de clôture

Samedi 16 mars 2002

- 9 h – 10 h 30 Petit-déjeuner - réunion du comité exécutif – salle Campeche
- Départ des délégués

Annexe 4
Motions présentées à l'assemblée plénière par le comité exécutif

Motion 1

Visant à modifier le Règlement du FIPA quant à la participation des membres au comité exécutif

Tel qu'il a été recommandé à la deuxième réunion du comité exécutif, tenue à Bridgetown à la Barbade les 23 et 24 novembre 2001, il est proposé :

Dans le Règlement du Forum interparlementaire des Amériques, au chapitre III, article 2.3, d'ajouter un nouvel alinéa h) comme suit :

« h) Le parlement, l'assemblée législative ou le congrès national de chaque pays élu membre du comité exécutif fournit, dans une communication écrite à la présidence, le nom du délégué parlementaire qui le représentera au comité exécutif, dans les 30 jours suivant l'élection de ce pays au comité exécutif. Ce délégué siège au comité exécutif, sous réserve de l'alinéa i), pour toute la durée du mandat. »; et

De renommer en conséquence les alinéas h) à l), qui deviennent i) à m).

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 2

Visant à modifier le Règlement du FIPA quant à la taille des délégations aux assemblées plénières

Tel qu'il a été recommandé à la deuxième réunion du comité exécutif, tenue à Bridgetown à la Barbade les 23 et 24 novembre 2001, il est proposé :

Dans le Règlement du Forum interparlementaire des Amériques, chapitre III, alinéa 2.1a), de remplacer les mots :

[...] « comptent jusqu'à cinq députés ou représentants (cette limite ne s'applique pas au parlement hôte) »

Par les mots :

[...] « comptent jusqu'à douze (12) députés ou représentants (cette limite ne s'applique pas au parlement hôte) ».

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 3

Visant à modifier le fonctionnement du secrétariat technique

Tel qu'il a été recommandé à la première réunion du comité exécutif, tenue à Querétaro au Mexique les 3 et 4 août 2001, il est proposé :

Dans le Règlement du Forum interparlementaire des Amériques, au chapitre III, article 2.4, de remplacer le texte de l'alinéa b) :

« b) Dans l'exercice de ces fonctions, le secrétariat technique bénéficie du soutien technique et logistique de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'Organisation des États américains. »

Par le texte suivant :

« b) Pour l'exercice de ces fonctions, le secrétariat technique se compose du secrétaire du comité exécutif, nommé par le président du FIPA, et du coordonnateur de la prochaine assemblée plénière, et il est appuyé par l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'Organisation des États américains, qui lui fournit des services de recherche administrative et un soutien technique et logistique. »

Et d'ajouter l'alinéa suivant :

« c) Le comité exécutif peut aussi demander l'appui d'autres organismes pour traiter les questions inscrites à l'ordre du jour du Forum. »

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 4

Visant à approuver le logo officiel du FIPA

Tel qu'il a été recommandé à la première réunion du comité exécutif, tenue à Querétaro au Mexique les 3 et 4 août 2001, il est proposé d'approuver le logo, soit: un globe terrestre en rotation avec l'image des Amériques et les lettres FIPA.



Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 5

Visant à accorder un statut spécial d'observateur au Parlement latino-américain (PARLATINO)

Tel qu'il a été recommandé à la deuxième réunion du comité exécutif, tenue à la Barbade les 23 et 24 novembre 2001, il est proposé d'accorder au Parlement latino-américain (Parlatino) un statut spécial d'observateur, conformément au Règlement du FIPA, chapitre II, alinéa c).

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 6

Visant à accorder un statut spécial d'observateur au Parlement andin

Tel qu'il a été recommandé à la troisième réunion du comité exécutif, tenue à Mexico le 13 mars 2002, il est proposé d'accorder au Parlement andin un statut spécial d'observateur, conformément au Règlement du FIPA, chapitre II, alinéa c).

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Motion 7

Visant à accorder un statut spécial d'observateur à la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Tel qu'il a été recommandé à la troisième réunion du comité exécutif, tenue à Mexico le 13 mars 2002, il est proposé d'accorder à la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) un statut spécial d'observateur, conformément au Règlement du FIPA, chapitre II, alinéa c).

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Annexe 5
Lettre de l'honorable Thomas Daschle
Leader de la majorité au Sénat des États-Unis

Le 12 mars 2002

L'honorable Silvia Hernández
Présidente de la première assemblée plénière du
Forum interparlementaire des Amériques
Sénat de la République
Mexico (D.F.), Mexique

Honorable Sénateur,

Je tiens à vous féliciter, ainsi que les autres législateurs de l'hémisphère, d'avoir convoqué l'assemblée plénière de cette semaine, dont le thème est « La sécurité dans le nouveau millénaire : Ce que peuvent faire les législateurs pour accroître la sécurité dans l'hémisphère ». C'est une réunion importante et qui tombe à point.

Je regrette beaucoup, toutefois, de ne pouvoir y assister. Le Congrès est au beau milieu d'une semaine de travail législatif intensif et il nous est donc impossible, à moi et à mes collègues, de participer à l'assemblée. J'ai hâte cependant d'avoir des nouvelles des résultats des délibérations.

La lutte contre le terrorisme sera longue et exigera que la coalition internationale contre le terrorisme demeure forte. Votre rencontre de cette semaine est une étape importante dans ce processus, d'autant plus que vous discuterez des moyens de renforcer les lois nationales afin de prévenir et d'enrayer le terrorisme.

Je souhaite à tous les participants le meilleur des succès dans leurs travaux.

Veuillez agréer, Honorable Sénateur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le leader de la majorité au Sénat,

Tom Daschle

Annexe 6

Le point sur le Sommet des Amériques et la ZLEA, par Marc Lortie, représentant personnel du premier ministre du Canada au Sommet des Amériques

C'est pour moi un grand plaisir que d'être parmi vous aujourd'hui, pour marquer cette importante occasion. Permettez-moi de remercier l'hôte de cette réunion, le sénateur Diego Fernández de Cevallos, président du Sénat du Mexique, de m'avoir invité à y participer.

Je suis ici aujourd'hui pour souligner l'importance de la mise en oeuvre du Sommet des Amériques de Québec et le rôle que peuvent jouer les législateurs pour soutenir ce processus dans la période particulièrement intense qui nous attend.

Beaucoup ont prédit qu'à la suite des événements tragiques du 11 septembre et du ralentissement économique exacerbé qui s'est ensuivi, les pays de la région détourneraient leur attention du programme hémisphérique.

Nous savons maintenant que cela ne s'est pas produit. Ceux qui avaient prédit que la coopération hémisphérique serait mise en veilleuse ont eu la preuve de leur erreur.

LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DU SOMMET EST EN BONNE VOIE

Les résultats parlent d'eux-mêmes :

À Lima (Pérou), le 11 septembre, jour même où les valeurs démocratiques étaient attaquées par les terroristes, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA adoptaient et signaient une Charte démocratique interaméricaine visant à renforcer la protection de la démocratie dans l'hémisphère.

En se fondant sur le principe de la solidarité hémisphérique, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA ont aussi adopté par acclamation, le 21 septembre, une résolution contre le terrorisme, en vertu du Traité interaméricain d'assistance réciproque (Traité de Rio).

Le même jour, ils ont adopté une résolution demandant la convocation du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), pour déterminer des mesures urgentes visant à renforcer la coopération hémisphérique, afin d'empêcher le terrorisme, de le combattre et de l'éliminer.

La résolution demandait aussi à l'OEA de rédiger l'ébauche d'une Convention interaméricaine contre le terrorisme, en vue de son adoption lors de la prochaine assemblée générale de l'OEA, au mois de juin 2002. Cette initiative se trouve entre les mains expertes du Mexique, qui préside maintenant le Comité de l'OEA chargé de la négociation de la Convention.

En dernier lieu, la résolution demandait à l'OEA d'accélérer l'examen de la sécurité continentale pour intégrer les points forts des divers instruments de sécurité dans l'hémisphère et améliorer la communication entre eux. Le Mexique jouera un rôle prépondérant dans ce processus, car il offre d'être l'hôte de la Conférence extraordinaire sur la sécurité en 2003, au cours de laquelle l'examen atteindra son apogée.

En fait, aucune réunion hémisphérique sur la mise en oeuvre du Sommet n'a été annulée ou reportée par suite des attaques terroristes.

Le processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques n'a cessé de progresser depuis le mois d'avril 2001 :

À Québec, les dirigeants ont, entre autres, convenu de conclure les négociations d'ici le mois de janvier 2005, et de mettre en oeuvre l'Accord d'ici le mois de décembre 2005.

Les dirigeants ont aussi convenu de publier le texte synthèse de l'Accord de la ZLEA à l'intention du public, et de renforcer le mandat du Comité de la société civile de la ZLEA.

Ils ont établi des instructions précises et fixé des dates limites pour les groupes de négociation, concernant la prochaine phase des négociations, et pour s'assurer que les économies de petite taille reçoivent l'aide technique et l'aide pour la création des capacités, qui leur sont indispensables pour permettre leur pleine participation aux négociations.

À la fin du mois de septembre 2001, les ministres délégués de la ZLEA ont tenu une réunion fructueuse à Managua.

Les groupes de négociation sont en train de rédiger des recommandations sur les méthodes et modalités d'accès au marché, en vue de leur présentation aux ministres délégués d'ici la date limite du 1^{er} avril 2002.

Les négociations sur l'accès au marché de la ZLEA dans cinq secteurs (biens de production, agriculture, investissement, services et marchés publics) devraient s'ouvrir au plus tard le 15 mai 2002.

L'Équateur sera l'hôte de la prochaine réunion ministérielle à Quito, au mois d'octobre 2002, moment auquel les États-Unis et le Brésil prendront conjointement la présidence du processus de la ZLEA.

Toutefois, les progrès réalisés jusqu'à présent vont bien au-delà de notre programme commercial.

L'Institut pour la connectivité dans les Amériques, pour lequel le Canada a versé une contribution de 20 millions de dollars, est en bonne voie. Il fournit orientation et soutien à tous les pays du Sommet des Amériques, afin de les aider à créer et à élaborer des stratégies nationales et régionales durables pour brancher leurs citoyens.

Il y a deux semaines, les ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques se sont réunis à Ottawa pour explorer des moyens de faire progresser le programme d'hygiène du milieu, en vue de contribuer au Sommet mondial du développement durable de 2002.

Les ministres de la justice et procureurs généraux des Amériques se réunissent cette semaine pour discuter de la coopération juridique et judiciaire dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

D'autres réunions ministérielles et sectorielles importantes ont également eu lieu dans les domaines du travail, de l'éducation, de la culture, des administrations locales, des catastrophes naturelles et de l'environnement.

Le fait que nous nous réunissions ici aujourd'hui est la réalisation fructueuse d'un autre mandat du Sommet. Le Forum interparlementaire des Amériques est devenu partie intégrante du système interaméricain, et votre participation et votre contribution sont essentielles à l'élaboration du processus de coopération.

La façon dont l'hémisphère se modèlera dans l'avenir dépendra en grande partie de votre engagement et de votre manière de voir les choses, ainsi que de votre dévouement et de votre sagesse.

LES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT RESTENT ENGAGÉES

L'engagement soutenu des banques multilatérales de développement sera essentiel pour maintenir l'élan de la mise en oeuvre.

Comme vous le savez, au moment du Sommet de Québec, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale ont promis de rendre des ressources disponibles pour soutenir le processus du Sommet.

La BID a annoncé que la totalité de son programme de prêts pour les cinq prochaines années serait consacrée au soutien des engagements du Sommet (quelque 40 milliards de dollars US). Pour sa part, la Banque mondiale a proposé des prêts et des crédits à son conseil pour une valeur de 12 à 16 milliards de dollars US pour la région, sur trois ans.

D'autres BMD, comme la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centraméricaine d'intégration économique et la Société andine de développement, soutiennent aussi le processus du Sommet.

Un trait caractéristique du Sommet de Québec est que les pays de la région et les BMD ont décidé d'adopter une approche plus coordonnée dans leurs stratégies de mise en oeuvre.

En conséquence, les gouvernements ont une vue d'ensemble des mandats et des stratégies institutionnelles de chacune de ces institutions et les comparent avec leurs propres politiques et priorités nationales en matière de développement, pour déterminer les domaines où le financement et leurs objectifs nationaux se recoupent.

LA ZLEA COMME MOYEN DE RESTAURER LA CONFIANCE

Les difficultés économiques que connaît la région risquent d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui mettent en doute la valeur des réformes fondées sur le marché et d'un commerce plus libre.

Les événements du 11 septembre et le ralentissement économique exacerbé qui s'est ensuivi ont plutôt rendu la ZLEA encore plus essentielle comme moteur de la croissance économique et comme moyen de restaurer la confiance des investisseurs étrangers dans l'ensemble de l'hémisphère.

L'histoire récente des conférences au sommet peut éclairer notre jugement...

Depuis le premier Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Miami en 1994, chaque sommet a été suivi de graves crises financières dans la région. Ce fut le cas au Mexique en 1994, au Brésil en 1999, et maintenant en Argentine en 2001-2002. À chaque fois, cela met à l'épreuve la détermination nationale de soutenir de saines réformes économiques.

Il est intéressant de noter que les réactions à ces crises ont renforcé la capacité de nos homologues de l'hémisphère de mener à bien d'importantes réformes nationales.

On peut trouver ici, au Mexique, l'exemple le plus convaincant des avantages potentiels de la ZLEA pour l'hémisphère. Le Mexique a énormément profité de l'ALENA, non seulement en

termes d'accroissement du marché et de l'investissement, mais aussi grâce à son ancrage solide dans un espace économique nord-américain.

Cette puissante image de l'avenir du Mexique entrelacé avec celui de ses partenaires nord-américains n'a pas seulement apporté la stabilité à long terme, qui est si importante pour attirer les investissements étrangers, elle a aussi donné à ses citoyens et dirigeants politiques la volonté d'accélérer la cadence des réformes politiques, économiques, judiciaires et sociales.

Les mêmes avantages attendent le reste de l'hémisphère si nous avons tous la volonté de relever le défi de construire une maison à l'échelle hémisphérique, qui tirerait son énergie de la ZLEA.

STABILITÉ, BONNE GOUVERNANCE ET SÉCURITÉ

Nous avons un solide programme devant nous, mais ce n'est pas le moment de relâcher notre vigilance.

Aujourd'hui, le renforcement de la gouvernance et de la démocratie est plus important que jamais dans les Amériques.

La clause sur la démocratie contenue dans la Déclaration du Sommet et la Charte démocratique interaméricaine constitue maintenant un incitatif fort pour nous tous, dans la région, à rester dans la voie démocratique, face aux inévitables défis qui surgiront.

La situation en Haïti fait partie de ces défis.

Au moment du Sommet, la communauté hémisphérique a reconnu que les problèmes auxquels se trouvait confrontée Haïti continuaient de limiter son développement démocratique, politique, économique et social.

Depuis lors, et notamment à la suite de la tentative de coup d'État et de la violence populaire qui s'est ensuivie en Haïti au mois de décembre 2001, l'OEA et d'autres organes régionaux ont fait diverses tentatives pour résoudre la crise de la démocratie dans ce pays.

Il y a quelques semaines, le 1^{er} mars, un accord a été signé entre l'OEA et le gouvernement de Haïti, donnant le feu vert à une mission de l'OEA récemment mandatée.

Même si les crises comme celle de Haïti ne seront pas facilement résolues, nous espérons que des forums démocratiques comme le FIPA, contribueront à promouvoir un dialogue

démocratique entre les gouvernements et les parlementaires, pour renforcer la démocratie dans l'hémisphère.

C'est que certains des principaux défis auxquels je viens de faire allusion ne s'appliquent pas seulement à Haïti. Ils ont également, d'une manière ou d'une autre, un effet négatif sur nos institutions démocratiques et sur nos économies.

Nous devons accorder une attention particulière à la nature multiforme de la criminalité organisée que reflètent plusieurs plaies sociales entrelacées, comme les questions touchant les drogues, la corruption, la migration illégale, la criminalité dans le domaine de la technologie de pointe, et le blanchiment d'argent.

Permettez-moi de faire quelques observations sur ces questions et de souligner l'importance de votre engagement au moment où nous relevons les défis associés à l'élargissement de la coopération hémisphérique.

Premièrement, le blanchiment d'argent...

Empêcher le blanchiment des produits de la criminalité par des groupes criminels internationaux s'est révélé un outil extrêmement important dans la lutte contre la criminalité, pour la police et les personnes chargées de l'application de la loi.

Après les tragiques événements survenus l'an dernier aux États-Unis, un certain nombre de gouvernements ont appelé à un effort rapide et coordonné pour déceler et prévenir l'utilisation malveillante du système financier mondial par les terroristes.

Des initiatives infrarégionales dans l'hémisphère, comme le Groupe d'action financière d'Amérique du Sud contre le blanchiment d'actifs et le Groupe d'action financière antillais, contribuent à l'élaboration de stratégies efficaces adaptées aux besoins spécifiques de la région, en fournissant une classification régionale du blanchiment d'argent et en faisant participer activement des avocats locaux pour apporter une aide dans le cadre des efforts permanents déployés pour la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les parlementaires peuvent renforcer le rôle qu'ils jouent dans les processus d'examen nationaux des efforts de lutte contre le blanchiment d'argent, et suggérer des mesures pour lutter contre cette activité illégale.

Deuxièmement, les drogues...

Le trafic de drogues suscite corruption et violence et mine les autorités légitimes et la primauté du droit. Il contribue aussi au financement d'activités terroristes.

Sous la présidence du Canada, le MME a été créé par 34 pays membres de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA, à la suite d'un mandat confié par les dirigeants lors du Sommet des Amériques de Santiago, en 1998. Le premier cycle du MME s'est achevé au mois de décembre 2001.

Au Sommet de Québec, les dirigeants ont reconnu les progrès réalisés par le MME, et ont identifié la lutte contre le problème de la drogue et le traitement de la criminalité transnationale organisée comme des priorités pour l'hémisphère.

En tant que législateurs, vous devriez continuer de vous appuyer sur les succès et les conclusions du premier cycle, à mesure qu'ils élaborent et améliorent la législation nationale.

Troisièmement, la corruption...

La corruption est plus qu'un problème économique. Elle devrait également être traitée comme un problème de gouvernance et une question criminelle.

Ses effets pernicioeux ne se limitent pas à étouffer le développement économique. Ils vont au-delà : ils corrodent aussi la confiance du public dans les institutions démocratiques, réduisent la capacité de l'État de fournir les services publics de base, et empêchent la création d'une fonction publique fondée sur le professionnalisme, la fiabilité et le mérite.

C'est à la fois une cause et une conséquence de la dysfonction des systèmes et des institutions.

Il y a une meilleure compréhension des coûts économiques et sociaux, et une plus grande volonté d'en discuter.

Cependant, la transparence et les efforts internationaux déployés pour s'attaquer à la corruption s'affermissent.

L'OEA a joué un rôle prépondérant en assurant l'élaboration d'outils pour aborder le problème. La Convention interaméricaine contre la corruption, adoptée en 1996, était le premier instrument international de cette sorte, et a jeté les bases de futurs efforts dans ce domaine.

Le Canada croit fermement que la création du mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, à la suite du Sommet de Québec, constitue une étape importante pour la promotion de la mise en oeuvre efficace de la Convention.

Lors de la séance inaugurale du FIPA, qui a eu lieu il y a deux ans à Ottawa, certains d'entre vous ont discuté du problème de la corruption, l'identifiant comme une grave menace à la légitimité et à l'efficacité de tous les pays, et soulignant l'importance de la coopération dans la lutte contre la corruption.

J'espère que vous continuerez de participer à cette lutte en veillant à ce que les mesures législatives en place soient mises en oeuvre et respectées.

Enfin, quatrièmement, la migration...

La migration présente à la fois des aspects positifs et négatifs. Nous devons renforcer nos travaux pour récolter les fruits des premiers tout en minimisant les effets perturbateurs des seconds.

Nos tentatives pour freiner la migration devraient aller de pair avec notre détermination de promouvoir une saine gestion de nos frontières et une migration ordonnée. Cela devrait même être encore plus le cas depuis le 11 septembre. Nous devons faire concorder la nécessité de maintenir la libre circulation des personnes et des marchandises avec la nécessité de susciter les conditions requises pour assurer un environnement sûr, exempt de terreur, à nos citoyens.

La Conférence régionale sur la migration, que nous connaissons sous l'appellation de Processus de Puebla, offre une information et une contribution précieuses pour nos travaux au niveau de l'hémisphère et, notamment, dans le contexte du Sommet des Amériques.

Ce forum régional sur la migration démontre que les pays peuvent discuter rationnellement de graves problèmes de migration et parvenir à des actions constructives et positives, malgré leurs vues souvent profondément divergentes. Grâce à un dialogue détendu et franc, il a créé une « approche de bonne volonté », contribuant à désamorcer et à diminuer la rhétorique et l'émotion liées au problème de la migration.

Nous devons concentrer notre attention sur le programme positif, en favorisant la protection des droits humains des migrants, en encourageant l'utilisation des envois d'argent des migrants pour des initiatives d'investissement et d'assistance techniques dans le domaine de la gestion de la migration, et en créant des partenariats grâce à des contacts culturels.

Permettez-moi de conclure en disant que, en définitive, la crédibilité du processus du Sommet même repose sur la concrétisation des engagements pris par les chefs d'État et les chefs de gouvernement lors du troisième Sommet des Amériques, et sur notre capacité de relever ces défis.

Les onze premiers mois consécutifs au Sommet de Québec ont été encourageants à cet égard.



FIPA/PA/2002/REP/f/FV

Les progrès réalisés au cours de la présente réunion seront rapportés aux coordonnateurs nationaux du Sommet, lors de la 25^e réunion du Groupe de suivi du Sommet, qui aura lieu à Washington les 25 et 26 mars 2002.

Encore une fois, votre rôle, en tant que législateurs et représentants de la population, sera fondamental dans le contexte de la promotion de la bonne gestion des affaires publiques et de la consolidation des institutions démocratiques.

À ce titre, vous restez les ultimes garants, qui veillerez à ce que les préoccupations des gens soient prises en considération, à ce que la primauté du droit soit respectée et à ce que les gouvernements soient tenus pour responsables.

Je vous remercie.

Annexe 7

Motion 8

Visant à modifier le Règlement du FIPA quant aux procédures

Tel qu'il a été proposé à l'assemblée plénière du 14 mars 2002 et recommandé par le comité exécutif à sa réunion spéciale tenue à Mexico le 15 mars 2002, il est résolu :

D'adopter les modifications et les ajouts suivants au chapitre III du Règlement, article 3 ("Procédures") :

« e) L'assemblée plénière formule des recommandations et des résolutions. Les premières portent sur des questions d'ordre politique ou général et les secondes, sur des actions institutionnelles. Les recommandations et les résolutions sont soumises à l'assemblée plénière en tant que propositions émanant du comité exécutif, des groupes de travail ou des délégués. Elles sont adoptées par un vote à la majorité simple pris parmi les délégués présents, à l'exception des modifications au Règlement, qui doivent être approuvées par les deux tiers des délégués présents.

f) Les projets de recommandation et de résolution sont présentés au Secrétariat technique avant l'assemblée plénière. Celui-ci délègue l'étude des propositions aux groupes de travail, suivant leur contenu, ou au comité exécutif si leur teneur ne correspond pas au mandat des groupes de travail tels qu'ils ont été constitués. Le comité exécutif invite les auteurs des propositions à la réunion qu'il tient avant l'assemblée plénière. S'il juge la proposition pertinente, il recommande son adoption à l'assemblée plénière.

g) Les délégués peuvent eux aussi présenter des propositions à l'assemblée plénière. Ces dernières ne doivent pas dépasser une demi-page, et chaque délégué dispose de deux (2) minutes pour les présenter oralement. Les propositions ne sont examinées par l'assemblée plénière que si elles recueillent l'appui des deux tiers des délégués présents. »;

De supprimer les alinéas e), g) et h) du Règlement; et

De renommer en conséquence l'alinéa f), qui devient h), et les alinéas h) à k), qui deviennent i) à l).

Adoptée à l'unanimité à l'assemblée plénière le 14 mars 2002.

Annexe 8
Groupe de travail n° 1
Instruments juridiques en matière de sécurité

(Original en espagnol)

Les deux séances du groupe de travail se tiennent dans une ambiance de cordialité et d'enthousiasme, avec la participation active de plus de 15 parlementaires et l'intervention par satellite d'un sénateur.

La première séance porte sur le concept de sécurité et ses objectifs. La deuxième séance traite des instruments juridiques internationaux en vigueur et ceux qui attendent d'être ratifiés, ainsi que de la menace sérieuse que constitue le terrorisme. Les législateurs présents parlent des mesures de sécurité comprises dans leurs législations ainsi que de la responsabilité importante qui leur revient dans la défense des droits de leurs électeurs, et la stabilité et la bonne marche de leurs pays.

Le groupe considère que le concept de sécurité est beaucoup plus large que celui de défense, qui tient compte surtout des critères militaires et opérationnels. D'où la nécessité d'examiner le thème de la sécurité sous un angle qui tienne compte de la problématique des pays de l'hémisphère : trafic de stupéfiants, d'armes et de personnes, violation des droits de la personne et crimes contre l'humanité, corruption, actes terroristes et crime organisé.

Le groupe souligne que le sous-développement, la pauvreté, les économies faibles et instables ainsi que le chômage menace la paix et la sécurité au sein des pays et dans l'hémisphère. Pour cette raison, il faut élaborer une nouvelle vision de la sécurité hémisphérique qui comprennent la promotion de la démocratie, le développement social et économique, la lutte contre la pauvreté et l'éducation.

Les législateurs conviennent d'examiner les instruments juridiques internationaux dans ce domaine qui attendent d'être signés ou ratifiés et de promouvoir les réformes juridiques pertinentes dans tous les pays pour combattre le terrorisme de manière efficace et pour contribuer à l'établissement d'un bouclier juridique hémisphérique reposant sur une stratégie collective en vue de la sécurité et de la paix.

Les participants discutent aussi des différentes catégories possibles de problèmes touchant la sécurité et le terrorisme, comme les menaces militaires des pays de l'hémisphère et d'autres pays, les nouvelles conceptions de la sécurité fondées sur les problèmes intérieurs, en

particulier les facteurs socio-économiques, et toutes les manifestations du terrorisme, y compris le terrorisme d'État.

Pour chaque catégorie, il faut concevoir et mettre oeuvre des politiques précises qui permettront d'apporter une solution aux problèmes de l'insécurité et du terrorisme.

Les États doivent disposer d'instruments juridiques qui garantissent la sécurité et ils doivent continuer de travailler à la conception d'accords internationaux et de mesures nationales pertinents.

Les parlementaires s'opposent de manière unanime à toutes les expressions du terrorisme, quelles que soient leur forme, leur origine et leurs objectifs.

Recommandations

1. Exprimer une réprobation absolue et énergique à l'égard des actes terroristes de toutes sortes, d'où qu'ils proviennent, qui visent les droits universels de la personne et de la communauté internationale.
2. Exhorter les parlements membres du FIPA à signer et à approuver le plus tôt possible les instruments régionaux et internationaux qui renferment des articles visant à combattre le terrorisme et à promouvoir la sécurité.
3. Demander aux membres du FIPA d'encourager l'adoption de mesures, dans le cadre de leurs législations nationales, qui préviennent, combattent et punissent le terrorisme.
4. Appuyer les travaux du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'Organisation des États américains.
5. Exhorter les organismes internationaux responsables de l'élaboration d'instruments juridiques internationaux à solliciter en temps opportun la participation des parlementaires des pays des Amériques.
6. Exhorter les États membres à adopter une formulation, tant dans le préambule que dans les articles applicables des conventions, qui exige que toutes les mesures prescrites soient prises en respectant les droits de la personne et les libertés fondamentales, et ce, pour toutes les conventions internationales pertinentes, y compris la Convention de Genève.

7. Soulignez que sécurité et promotion des droits de la personne ne sont pas incompatibles, particulièrement après le 11 septembre, 2002. Nous devons rester conscients de l'importance de ne pas perdre de vue les droits de la personne dans tous les aspects de nos travaux.
8. Inviter tous les parlementaires de l'hémisphère à encourager l'approbation rapide de la Convention interaméricaine pour la prévention et l'élimination du terrorisme de l'Organisation des États américains.
9. Appuyer la résolution pour le renforcement de la coopération hémisphérique pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme de la troisième réunion de consultation des ministres des Affaires étrangères de l'OEA, tenue le 21 septembre 2001, en particulier l'article qui exhorte tous les États membres à promouvoir la plus grande tolérance possible et une coexistence harmonieuse dans leurs sociétés, et à reconnaître la diversité politique, raciale, culturelle, ethnique, sexuelle et religieuse dans les communautés qui composent notre hémisphère et dont les droits et les libertés fondamentales ont été réaffirmés récemment dans la Charte démocratique interaméricaine.

Annexe 9
Groupe de travail n° 2
Le problème du crime organisé

(Original en espagnol)

Le groupe de travail n°2, dont le thème est « Le problème du crime organisé », est présidé par Louis Tull, de la Barbade. Jorge Eastman, de l'Organisation des États américains (OEA), anime la réunion.

Les participants du groupe de travail engagent un débat cordial et éclairé sur le terrorisme, le crime organisé, le blanchiment d'argent et leurs effets sur leurs pays respectifs. Ils parlent de leur expérience dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et le terrorisme, et soulignent l'importance de trouver de nouvelles façons de lutter contre ces problèmes, plutôt que de maintenir les politiques actuelles qui préconisent surtout des mesures de contrôle. Les participants soulignent aussi les travaux législatifs entrepris dans leurs pays pour combattre le crime organisé et les efforts faits pour ratifier les conventions internationales pertinentes.

Recommandations

Le groupe s'entend sur les recommandations suivantes au sujet du trafic de stupéfiants, du blanchiment d'argent et du terrorisme :

1. Il faut mieux comprendre les causes et les motifs des actes terroristes. La pauvreté, la corruption, la mauvaise gestion publique, le fanatisme, l'injustice sociale et l'inégalité sont autant de facteurs qui contribuent à l'accroissement du terrorisme et conduisent, par conséquent, à l'insécurité.
2. Les droits de la personne ne doivent pas être enfreints dans la lutte contre le terrorisme.
3. Les pays doivent envisager la création d'un réseau de coopération pour partager des renseignements secrets dans le but de prévenir ces crimes.
4. Il faut faire des efforts pour harmoniser le droit pénal afin que les procédures soient uniformes et ne nuisent pas aux mesures d'extradition.
5. Il faut faire un effort concentré pour s'attaquer aux sources de financement du terrorisme.

6. Il faut s'attarder en particulier aux conséquences disproportionnées que subissent les petits pays par suite de l'établissement de ces stratégies de la lutte contre le terrorisme.
7. Il est essentiel de renforcer les institutions gouvernementales démocratiques si nous voulons protéger les droits de la personne.
8. L'éducation universelle est d'une importance capitale si nous voulons nous attaquer aux causes de la pauvreté et, ainsi, enrayer l'activité criminelle qui en découle.
9. Les participants expriment leur solidarité à l'égard du rétablissement du dialogue et de l'arrêt des hostilités en Colombie. De même, ils expriment leur préoccupation commune au sujet des conséquences négatives sur les pays voisins d'un élargissement de ce conflit.
10. Les stratégies pour combattre le trafic de stupéfiants doivent être constamment examinées. L'échec des politiques dites « de tolérance zéro » pour diminuer la consommation ainsi que la difficulté de remplacer les cultures à stupéfiants des pays producteurs et la faiblesse des contrôles du système financier pour éviter le blanchiment d'argent le financement des réseaux de trafic de stupéfiants soulignent la nécessité d'adopter d'autres stratégies polyvalentes pour combattre ce fléau.
11. Il faut mettre sur pied un forum pour discuter de façons nouvelles de combattre le trafic de stupéfiants.

Après une longue discussion, le groupe de travail décide d'inclure le point suivant dans le présent rapport, même s'il n'y a pas consensus pour le présenter à titre de recommandation :

1. Les personnes extradées vers leur pays d'origine parce qu'elles exercent une activité criminelle sont souvent forcées de poursuivre cette activité pour survivre. Le pays qui expulse un criminel devrait fournir des ressources financières au pays d'origine pour aider à la formation et à la réinsertion sociale de la personne extradée.

Annexe 10
Groupe de travail n° 3
Migration et frontières

(Original en espagnol)

Le groupe de travail n° 3, dont le thème est « Migration et frontières », est présidé par Carlos Santiago Nájera, du Guatemala. Rodolfo Tuirán, du Mexique, est l'animateur. M. Tuirán fait un exposé sur le phénomène migratoire en Amérique latine.

Les délégués brossent un bref tableau de la migration dans leurs pays respectifs. Ils signalent que la migration est un phénomène mondial ayant des causes très diverses, parmi lesquelles il faut souligner comme les plus courantes les disparités économiques entre pays, les différences de salaires, la polarisation socio-économique, la pauvreté, les conflits intérieurs et les désastres naturels. Les causes sont différentes dans chaque pays.

Les délégués évoquent plusieurs des conséquences de la migration, entre autres la perte de capital humain, l'exode des cerveaux, les bilans différents des coûts et des bénéfiques dans les économies d'origine et de destination et, enfin, les envois d'argent de l'étranger. À cet égard, les délégués affirment que l'utilisation productive de ces envois d'argent pourrait devenir un outil pour le développement des pays d'origine des mouvements migratoires.

Les participants soulignent que les immigrants latino-américains aux États-Unis enrichissent la société dans les domaines économique, social et culturel.

Ils mentionnent que les gouvernements mènent des actions sur plusieurs fronts :

- I. Au niveau national, la migration est réglementée par la création et l'application de lois et de politiques qui contrôlent les flux migratoires. Il importe de souligner le besoin de moderniser l'administration des migrations.
- II. Aux niveaux bilatéral et multilatéral, des espaces de dialogue entre les pays d'origine et les pays destinataires ont été créés, des mécanismes de consultation ont été établis, des programmes de régulation migratoire ont été mis sur pied et la coopération dans ce domaine a été renforcée.

Les participants soulignent l'opportunité d'accompagner les processus d'intégration économique entre les pays de la région au moyen de la mise à jour des règlements sur la

migration. Ils soulignent l'importance de progresser dans l'harmonisation de la législation interne visant à combattre le trafic de migrants, ainsi que l'importance de ratifier les instruments internationaux qui garantissent la protection des droits de la personne, combattent le trafic de personnes et favorisent la coopération entre pays.

Les délégués proposent de renforcer les travaux du groupe Migration et Frontières du FIPA avec l'aide des pouvoirs exécutifs et judiciaires de chaque pays membre et d'organismes internationaux tels que l'OIM, l'OMC, l'UNICEF, UNIFEM, les organisations de défense des droits de la personne et l'Union européenne, pour ne nommer que ceux-là.

Le FIPA doit être un forum qui permette l'analyse des résolutions internationales sur la migration, afin d'enrichir le travail de ce groupe et afin que les parlementaires puissent adopter ces résolutions dans leurs propres pays pour légiférer le moment voulu.

On déplore énormément le manque de participation des parlementaires des États-Unis à cet effort, puisqu'ils sont un élément fondamental pour trouver des solutions appropriées à tous les pays.

Recommandations

Nous, délégués des assemblées législatives nationales représentées au Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), qui se tient actuellement à Mexico,

Conscients que la migration est un phénomène mondial qui a des causes multiples et diverses, parmi lesquelles il faut citer les disparités économiques entre pays, les différences de salaires, la polarisation socio-économique, la pauvreté, les conflits intérieurs et les désastres naturels,

RECOMMANDONS :

1. De renforcer, aux niveaux bilatéral et multilatéral, la création d'espaces de dialogue entre les pays d'origine et les pays destinataires des migrations. À cette fin, il est nécessaire d'établir des mécanismes de consultation pour la création de règlements et de programmes qui favorisent une migration sûre, légale et ordonnée ;
2. De progresser dans l'homologation et/ou l'harmonisation des lois nationales pour la prévention et l'élimination du trafic illégal de personnes et des délits de falsification et d'adultération de documents ;
3. De promouvoir la création et la ratification d'instruments internationaux pour la protection

des droits humains des migrants, notamment ceux des enfants, des adolescents et des femmes ;

4. D'encourager l'analyse critique des responsabilités tant des pays d'origine que des pays destinataires dans l'apparition des phénomènes migratoires ;
5. De renforcer la coopération et la coordination des pays dans la lutte contre le terrorisme et de garantir l'équilibre nécessaire entre les objectifs de la sécurité et les objectifs visant à faciliter les mouvements internationaux d'individus ;
6. D'encourager la production et la circulation d'informations et de connaissances permettant une meilleure fiabilité et une plus grande efficacité des politiques et des règlements sur le phénomène migratoire.

Annexe 11
Groupe de travail n° 4
Processus de négociation de la Zone de libre-change des Amériques

(Original en espagnol)

Le groupe de travail no 4, dont le thème est la Zone de libre-échange des Amériques, est présidé par le sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada. Tom Oommen en est l'animateur.

Le groupe se penche sur la question de l'intégration économique dans l'hémisphère et fait ressortir la nécessité d'une participation active et efficace des assemblées législatives nationales au processus de création de la ZLEA. Des délégués de toutes les régions de l'hémisphère discutent d'un vaste éventail de sujets établi à partir d'un résumé des avant-projets de chapitres élaborés par les neuf groupes de négociation de la ZLEA. Ces avant-projets de chapitres ont été publiés au terme du Troisième sommet des Amériques, tenu à Québec, au Canada, en avril 2001.

Le groupe de travail prend note de l'exposé de la délégation du Mexique et de la distribution d'une ébauche de projet de loi type portant sur le rôle des assemblées législatives nationales dans les négociations commerciales. Les membres du groupe remercient la délégation mexicaine de son initiative et conviennent d'étudier la loi type pour l'adapter à leurs propres systèmes et méthodes de fonctionnement.

Les délégations du Canada et du Mexique conviennent de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les effets de l'ALENA (notamment du chapitre 11) sept ans après son entrée en vigueur.

Recommandations

Zone de libre-échange des Amériques

Conscients que la pauvreté et l'inégalité limitent les possibilités d'intégration économique des Amériques;

Convaincus que l'intégration de l'hémisphère ne doit pas se limiter exclusivement aux aspects commerciaux, mais doit prendre en compte la portée sociale et environnementale des accords commerciaux;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA s'inscrive dans un effort plus global pour créer de la prospérité et élargir les possibilités économiques, sans nuire à la promotion de la justice sociale, à la réalisation du potentiel humain et à la durabilité de l'environnement;

Situation en Argentine

Le FIPA s'inquiète de la crise économique qui sévit actuellement en Argentine et de ses effets possibles sur les autres économies de la région. Il fait ressortir l'importance de faciliter l'expansion des exportations en provenance de l'Argentine comme moyen de stabiliser la devise de ce pays et de générer des revenus en provenance de sources étrangères. Au cours des délibérations, des participants ont fait valoir que l'élimination des subventions qui faussent les prix internationaux, de même que des tarifs douaniers, des quotas et des obstacles non tarifaires, pourraient effectivement aider l'Argentine et accéléreraient le processus de libéralisation du commerce.

Rôle des parlements

Convaincus de l'importance d'une participation effective des parlements aux négociations commerciales, en tant que représentants des peuples des Amériques;

Conscients de la responsabilité cruciale qui nous incombe de faire en sorte que les conséquences de la création de la Zone de libre-échange des Amériques soient mieux comprises de tous;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA soit inscrit en priorité au nombre des sujets de discussion permanents de toutes les assemblées législatives nationales des pays de l'hémisphère;

Recommandons que les assemblées législatives nationales échangent de l'information et partagent leurs expériences concernant la négociation d'accords commerciaux et leurs conséquences.

Nous, parlementaires des Amériques,

Conscients des répercussions du commerce international sur les peuples des Amériques;

Reconnaissant que le commerce international ne concerne pas uniquement les entreprises mais a aussi des répercussions sur l'emploi, le revenu, le niveau de vie et le bien-être de la population;

Tenant compte du fait que les assemblées législatives nationales sont les représentants légitimes des intérêts de la population;

Recommandons que les assemblées législatives nationales des Amériques participent de façon concrète à l'élaboration de tous les accords commerciaux.

Transparence

Convaincus de la nécessité d'un engagement permanent en matière de transparence et de l'utilité d'une communication accrue et soutenue avec la société civile;

Prenant note de la décision de rendre public l'avant-projet de l'Accord sur la ZLEA après le Troisième sommet des Amériques;

Nous, parlementaires des Amériques,

Demandons à nos gouvernements de veiller à ce que la société civile ait une idée précise de la façon dont le processus de négociation de la ZLEA se déroule, et d'envisager la publication régulière des versions préliminaires de l'Accord sur la ZLEA.

Accès aux marchés

Conscients de l'utilité d'un système commercial multilatéral et régional s'appuyant sur des règles;

Inquiets des mesures unilatérales qui dérogent aux règles internationales du commerce et privilégient des intérêts locaux ou nationaux;

Nous, parlementaires des Amériques,

Demandons à nos gouvernements d'éviter d'adopter des politiques ou des mesures unilatérales qui limitent l'accès aux marchés et nuisent au commerce international et aux investissements;

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA établisse des règles claires, transparentes et efficaces pour prévenir le recours à des pratiques commerciales protectionnistes et faciliter le commerce dans l'hémisphère.

Agriculture

Conscients de l'extrême importance de l'agriculture pour la plupart des pays de l'hémisphère;

Reconnaissant que les secteurs agricoles des pays en développement sont plus vulnérables et sont aux prises avec des difficultés structurelles particulières;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons de tenir compte des besoins en développement des pays dans les négociations de la ZLEA en matière d'agriculture, notamment des préoccupations relatives aux méthodes traditionnelles d'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural, et de faire en sorte qu'ils en fassent partie intégrante;

Recommandons d'éliminer les subventions à l'exportation des produits agricoles et les autres pratiques qui entravent le commerce des produits agricoles dans l'hémisphère;

Recommandons de voir à ce que l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires ne crée pas de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays ou ne constitue pas une forme déguisée de restriction à l'égard du commerce international.

Investissements

Reconnaissant la complexité des questions politiques et techniques intervenant dans le domaine des investissements, notamment la définition des investissements, l'expropriation, la prescription de résultats et les mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs et l'État;

Nous, parlementaires des Amériques,

Estimons que la règle de droit est la meilleure garantie pour les investissements étrangers directs;

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA établisse des conditions transparentes, justes, stables et prévisibles, en particulier à l'égard des investissements étrangers directs, afin d'éviter que les dispositions des accords commerciaux puissent être utilisées ou interprétées pour justifier l'engagement de poursuites non fondées contre des gouvernements nationaux.

Propriété intellectuelle

Convaincus que la propriété des ressources naturelles et culturelles ainsi que l'adoption de politiques pour en régir l'utilisation font partie des droits souverains de chaque pays de l'hémisphère;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA tienne compte de toutes les préoccupations des pays sur les questions de propriété intellectuelle touchant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances autochtones et traditionnelles, et le droit de chaque pays de protéger la santé publique et de garantir à tous un accès aux médicaments.

Services

Reconnaissant que les services constituent un secteur clé des économies de l'hémisphère;

Conscients de l'ampleur et de la complexité des différents secteurs visés par les négociations commerciales sur les services;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que le processus de négociation de la ZLEA tienne compte de toutes les préoccupations des pays, en particulier celles ayant trait aux services publics ou aux services vulnérables tels que la santé et l'éducation, qui sont intimement liés à l'identité nationale et culturelle.

Économies de petite taille

Conscients que le niveau de développement et la taille des économies diffèrent d'un pays à l'autre de l'hémisphère et qu'un processus comme celui de la ZLEA présente de multiples défis pour tous les pays participants;

Convaincus que l'intégration économique ne pourra pas être pleinement réalisée sans des règles commerciales équitables qui tiennent compte du niveau de développement de chaque pays et des différences observées dans le développement et la taille des économies;

Nous, parlementaires des Amériques,

Recommandons que les économies de petite taille reçoivent le traitement dont elles ont besoin pour pouvoir pleinement participer aux négociations devant mener à l'établissement de la

ZLEA; ce qui n'exclut pas la prise en considération de mécanismes de coopération.

Accords commerciaux infrarégionaux et conformité aux règles de l'OMC

Prenant note des nombreux accords commerciaux en vigueur et en cours de négociation dans l'hémisphère et de la nécessité de se conformer aux règles de l'OMC;

Nous, parlementaires des Amériques,

Demandons à nos gouvernements d'éviter d'adopter des dispositions qui ne sont pas conformes aux règles de l'OMC, et de veiller à ce qu'un éventuel accord sur la ZLEA puisse coexister avec les accords commerciaux infrarégionaux et bilatéraux en vigueur.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, À MONTERREY, AU MEXIQUE, EN MARS 2002

Nous, délégués du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), représentant les parlements de l'hémisphère, saluons l'initiative du Congrès mexicain visant à réunir les institutions représentant les parlements librement élus du monde.

La Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, est une occasion idéale pour chercher à satisfaire aux demandes de nombreux pays et peuples du monde qui réclament l'adoption de mesures pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités sociales et économiques et favoriser une croissance économique durable.

Le FIPA soutient et sanctionne les objectifs de la conférence de l'ONU à Monterrey. Il compte faire une étude minutieuse des conclusions et des décisions qui émaneront de cette conférence. Il souhaite également examiner ces conclusions et ces décisions et les intégrer à ses délibérations futures sur la croissance économique des Amériques, afin de pouvoir travailler en étroite collaboration avec toutes les autres organisations internationales vouées à la réalisation des mêmes objectifs.

En guise de premier pas vers l'intégration des Amériques, le FIPA propose à la Conférence de Monterrey de créer un fonds pour permettre la mise en place de mécanismes visant à remédier aux inégalités entre les pays et à garantir l'égalité des chances.

Annexe 12
Déclaration unilatérale du Brésil devant l'assemblée plénière du FIPA

(Original en portugais)

DIALOGUE POUR LE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

La récente décision du gouvernement des États-Unis d'imposer des restrictions au commerce de l'acier, restrictions touchant principalement le Brésil, montre qu'il est nécessaire que nous fixions des paramètres clairs pour nos relations politiques, commerciales, sociales et culturelles.

Nous sommes partisans de l'intégration des peuples des Amériques, mais nous ne pouvons pas oublier que le premier pas doit être fait par ceux qui nous demandent de participer à la constitution d'une ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES, mais la rendent inefficace ou ne prennent pas d'initiatives visant à moderniser nos relations commerciales.

La rhétorique du protectionnisme est franche et ouverte. Elle se traduit par des actes juridiques, par des accords et par une législation complémentaire qui garantissent la protection du marché interne et se placent ainsi au-dessus de la théorie du libre-échange.

Force est de constater qu'il existe aujourd'hui deux attitudes différentes, même quand nos peuples demandent avec insistance de participer comme partenaires économiques et comme alliés inconditionnels au combat contre la misère et contre l'inégalité sociale.

En tant qu'artisans du futur PARLEMENT DES AMÉRIQUES, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre inquiétude face aux positions ambiguës des États-Unis qui, d'un côté, disent vouloir promouvoir l'ALEA et, de l'autre, suivent leurs règles protectionnistes, mais toujours en exigeant des autres pays qu'ils s'engagent à respecter des préceptes qu'eux, les États-Unis, s'abstiennent de suivre ou d'appliquer eux-mêmes.

À moins d'un changement effectif des prises de position des États-Unis dans leurs relations commerciales avec les autres pays du continent, changement qui offrirait des solutions nouvelles et favorables aux controverses en question, le Brésil estime qu'il y a peu de chances qu'on voie se concrétiser une ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES. Par conséquent, dans le Forum interparlementaire des Amériques, le Brésil votera contre toute décision qui implique un appui à la continuité des actions de mise en œuvre de l'ALEA.

DÉLÉGATION BRÉSILIENNE AUPRÈS DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (FIPA)

Annexe 13

Comité exécutif du FIPA

Représentation	Parlementaire	Pays	Période
Présidente	Sénateur Céline Hervieux-Payette	Canada	2002–2004
Amérique du Nord	Député John Godfrey	Canada	2002–2004
	Sénateur Silvia Hernández	Mexique	2001–2003
Amérique centrale	Député Ciro Cruz Zepeda	El Salvador	2001–2003
	Député Carlos Santiago Najera	Guatemala	2002–2004
Caraïbes	Député Louis Tull	Barbade	2001–2003
	Député Doreen Chen	Jamaïque	2002–2004
Amérique du Sud	Député Marcelo Stubrin	Argentine	2001–2003
	Député Luiz Carlos Haully	Brésil	2002–2004
Pays hôte	Législateur José I. Blandón	Panama	2002–2003

Secrétaire : M. Mateo Barney